



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**12<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 27 septembre 1996, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande, S. E. M. Halldór Ásgrímsson.

**M. Ásgrímsson** (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et de vous assurer du plein appui de ma délégation.

Au cours de l'année dernière, année du cinquantième anniversaire de l'ONU, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé leur appui aux buts et principes fondamentaux de l'Organisation. L'élan et la dynamique créés par cet anniversaire doivent maintenant être utilisés pour adapter l'Organisation aux nouvelles réalités. À cette fin, des réformes tant structurelles que financières doivent être mises en oeuvre et il faut pour cela fixer des priorités et procéder à une nouvelle répartition de ressources limitées. Mais cet exercice ne doit pas seulement viser à réduire les dépenses. Ce dont nous avons besoin par-dessus tout, c'est d'une Organisation plus forte et non plus faible, mieux à même de faire face aux énormes défis mondiaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Rien ne peut remplacer les Nations Unies. L'évolution à venir de l'Organisation est donc inévitable. Mais, l'Organisation ne peut évoluer dans une direction communément acceptable sous la pression. L'accord sur des réformes nécessaires et leur mise en oeuvre ne seront réalisés que dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

Cela s'applique aux travaux en cours visant à adapter le Conseil de sécurité. Les changements à apporter dans sa composition et ses méthodes de travail doivent demeurer une priorité. Le Conseil doit s'employer à mieux refléter les réalités politiques et économiques dans un monde qui change rapidement. Son efficacité continue dépend de la contribution constructive de tous ses Membres ainsi que d'une représentation équitable et d'une taille gérable. L'augmentation des sièges dans les catégories des membres permanents et non permanents, y compris des sièges permanents pour l'Allemagne et le Japon, doit être géographiquement équilibrée. Nous devons veiller à ce que des États de taille moyenne et petite aient la possibilité d'être représentés au Conseil.

Le système des Nations Unies doit continuer d'être renforcé dans les domaines de la politique économique et sociale et du développement. Il importe de revitaliser le Conseil économique et social si l'on veut que le Conseil soit un lieu important de coordination et d'élaboration de politiques sur des questions qui concernent notre existence quotidienne. L'Islande est candidate à l'élection au Conseil économique et social pour le prochain mandat et est dispo-

sée à contribuer de façon constructive aux travaux du Conseil et au débat sur son avenir.

*M. Baumanis (Lettonie), Vice-Président, assume la présidence.*

La signature, cette semaine, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires restera dans les mémoires comme un pas important vers la limitation de la course aux armes nucléaires et comme un premier pas sur la voie d'un authentique désarmement nucléaire. Je voudrais prier instamment les pays Membres de signer et de ratifier le Traité dès que possible.

La prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est une préoccupation constante pour la communauté internationale. Une adhésion inconditionnelle et universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), aux Conventions sur les armes chimiques et les armes biologiques, et maintenant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une étape vitale sur la voie de l'élimination des armes qui menacent la vie sur notre planète.

Mais les horreurs liées aux armes de destruction massive ne doivent pas nous faire oublier les souffrances causées partout dans le monde par des armes classiques de plus en plus destructrices. Les mines terrestres notamment représentent une menace croissante, mutilant et tuant aveuglément des innocents tout autant que des combattants. L'Islande soutient fermement l'idée d'une interdiction complète de l'emploi, de la production et de l'exportation de mines terrestres antipersonnel.

Au lendemain de la guerre froide, il est devenu de plus en plus évident que des conflits régionaux prolongés pouvaient avoir de sérieuses conséquences internationales. Les événements en Iraq n'en sont que l'exemple le plus récent. De tels conflits doivent être abordés d'une manière globale par l'Organisation des Nations Unies. Outre l'importante fonction du Conseil de sécurité, le système des Nations Unies dans son ensemble devrait être utilisé plus activement pour la prévention des conflits armés autant que pour l'aide à la reconstruction des sociétés qui sortent de la guerre. La vigilance vis-à-vis des menaces ou des actes d'agression qui risquent de porter atteinte à la stabilité régionale ou internationale est un élément nécessaire d'une telle activité préventive. Le terrorisme international est une agression par des moyens non conventionnels. Ses victimes sont principalement des civils. L'emploi ou l'approbation du terrorisme par des États individuels est inacceptable. L'action de la communauté internationale devrait dûment refléter l'aversion

universelle des alliances entre terroristes et États individuels.

Les sinistres machinations des terroristes et du crime organisé sont de plus en plus préoccupantes, d'autant plus qu'elles s'appuient souvent sur le trafic illicite de drogue. L'Organisation des Nations Unies peut faire beaucoup pour accroître la coopération internationale en matière de prévention du crime et d'élimination du trafic de drogue à travers les frontières nationales. L'Islande soutient la tenue, en 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au contrôle des drogues.

La communauté internationale doit agir rapidement pour renforcer le respect, dans les zones de conflit, des instruments pertinents en matière de droits de l'homme. La création de tribunaux internationaux pour crimes de guerre est un pas dans la bonne direction, sous réserve que ces tribunaux obtiennent la nécessaire coopération de toutes les parties concernées pour s'acquitter de leurs mandats.

Par le biais d'une série de conférences internationales, l'Organisation a, ces dernières années, abordé les questions les plus importantes qui se posent à l'humanité. Ces conférences ont souligné à la fois l'énormité de notre tâche et l'interdépendance complexe entre les diverses questions mondiales que nous sommes souvent appelés à traiter, qu'il s'agisse de la pauvreté absolue, de la détérioration de l'environnement, de la surpopulation, des abus en matière de droits de l'homme ou d'injustice sociale. Ayant conclu cette série sans précédent de conférences par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains organisée à Istanbul en juin dernier, nous devons aux futures générations d'oeuvrer ensemble et de n'épargner aucun effort pour appliquer les décisions adoptées.

Les droits universels de l'homme sont le fondement sur lequel s'appuie le travail de l'Organisation des Nations Unies. Ils incluent la protection de l'égalité des sexes et des droits des groupes les plus vulnérables de la société : les pauvres et les handicapés. Les enfants sont de plus en plus les victimes d'atrocités en période de guerre et de violations des droits de l'homme. Six ans après la tenue du Sommet mondial pour l'enfance, nous ne nous sommes toujours pas acquittés comme il faut de nos engagements envers les enfants. Dans ce contexte, l'Islande se réjouit particulièrement des recommandations adoptées au Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants et souhaite les voir suivies d'effet le plus rapidement possible.

La faim et la malnutrition sont des phénomènes qui font honte à la société en cette veille du XXIe siècle. Avec

les ressources dont elle dispose, la communauté internationale devrait pouvoir assurer la nourriture de toute l'humanité. Le prochain Sommet mondial de l'alimentation permettra, espérons-le, d'obtenir un engagement au niveau politique le plus élevé afin d'atteindre rapidement cet objectif.

En tant que pays qui doit sa survie et sa prospérité à l'exploitation des ressources biologiques marines, l'Islande n'a cessé d'insister sur le potentiel que constituent les océans en tant que source majeure de nutrition. L'industrie islandaise de la pêche a acquis une expérience et une technologie qui pourraient bénéficier à d'autres pays. Le Gouvernement islandais est prêt à faciliter la coopération internationale dans ce domaine. L'Islande a contribué activement à la création du droit de la mer relatif à la protection et à l'utilisation durable des océans. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer s'est déjà révélée être un succès historique dans le domaine du droit international et demeure parmi les plus grands succès de l'Organisation des Nations Unies.

Les mers et les fonds marins recèlent d'énormes ressources. L'accord de la communauté internationale sur un cadre juridique complet en la matière est donc une réussite majeure. La Convention offre la perspective de résoudre de sérieux conflits portant sur les utilisations des mers susceptibles de porter préjudice à la coopération internationale. La Convention a déjà fourni la base de nouveaux accords, tels que l'Accord relatif à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.

L'Islande a participé activement à l'adoption du Programme d'action global pour la protection de l'environnement marin contre les activités terrestres. Ce type de pollution est responsable de plus de 80 % de la pollution marine. Afin de faciliter l'application du Programme, un projet de résolution sur les dispositions institutionnelles sera examiné par l'Assemblée générale à la présente session.

Néanmoins, des défis importants demeurent. Le contrôle de l'emploi de polluants organiques persistants doit être débattu. L'Islande se réjouit de la proposition présentée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui vise à établir en 1997 un comité international destiné à parvenir à un accord global sur cette question.

Cette année, l'Islande célèbre le cinquantième anniversaire de son accession au statut d'État Membre de l'ONU. Nous avons fortement mis l'accent sur la participation constructive. Cela atteste de notre foi dans l'importance de la coopération multilatérale pour les petits États et, en particu-

lier, dans les espoirs et les aspirations placés dans l'Organisation mondiale.

Idéalement, l'ONU est capable d'accomplir des réalisations dans des domaines précis qui sont hors de la portée des autorités nationales ou régionales. Cependant, elle ne disposera jamais de la capacité de répondre à toutes les attentes. À l'heure où les États Membres débattent des réformes, j'aimerais souligner qu'il est important de définir des priorités et de les diffuser largement. La formation d'une nouvelle Organisation des Nations Unies adaptée au XXIe siècle doit être complétée par des initiatives vigoureuses en matière d'information, afin d'assurer la confiance et l'appui soutenus du public.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Finlande, S. E. Mme Tarja Kaarina Halonen.

**Mme Halonen** (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite sincèrement l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Pendant cette session, nous examinerons de nombreuses questions difficiles et importantes. Je suis certaine que, sous sa direction expérimentée et sage, nous obtiendrons des résultats positifs et constructifs. J'aimerais également exprimer toute la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, ainsi qu'aux nombreux hommes et femmes du Secrétariat pour leur dévouement.

Je ferai d'abord référence à la déclaration faite par le Vice-Premier Ministre de l'Irlande, au nom de l'Union européenne. Mon gouvernement s'y associe pleinement.

Au moment où l'ONU entreprend sa cinquante et unième année, une conclusion va de soi : les questions de la paix, du développement et des droits de l'homme ne peuvent plus être traitées séparément. Elles sont intimement liées, et ce nulle part ailleurs plus qu'à l'ONU.

Je commencerai par les droits de l'homme. Il ne peut y avoir de paix durable dans les sociétés où les droits de l'homme des individus ne sont pas respectés, où leurs aspirations démocratiques sont niées. Les violations répandues des droits de l'homme, notamment les droits des minorités, génèrent l'instabilité et les conflits. L'ONU est donc appelée, souvent trop tard, à intervenir. Il ne peut y avoir de développement durable dans les sociétés où l'on fait fi des droits économiques et sociaux, de même que des droits politiques. Un régime autoritaire n'est pas la solution à la pauvreté ou à la dégradation de l'environnement. L'universalité des droits de l'homme ne peut être remise en ques-

tion. Il est vrai que les civilisations peuvent être différentes; les sociétés sont différentes. Mais cela n'implique pas nécessairement que des facteurs culturels, religieux, idéologiques ou autres peuvent légitimement être invoqués pour justifier des violations des droits de l'homme. Ce serait là nier l'égalité intrinsèque des êtres humains.

Mais l'adhésion aux principes généraux ne suffit pas. Le test décisif est, bien entendu, leur mise en pratique. Ici à l'ONU, nous devons nous demander ce que nous pouvons faire ensemble pour encourager le respect des droits de l'homme. Il y a au moins trois domaines identifiables où l'Assemblée pourrait et devrait agir.

Premièrement, nous devons nous assurer que les mécanismes de l'ONU qui ont été créés pour promouvoir et surveiller le respect des droits de l'homme ne sont pas compromis par le manque de financement. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme, ses rapporteurs spéciaux et les organes créés en vertu des traités sur les droits de l'homme au sein du système des Nations Unies méritent notre appui. L'Assemblée générale devrait insister sur le financement nécessaire.

Deuxièmement, nous devons aider à créer, conformément aux conclusions du Comité préparatoire, un tribunal criminel international qui serait saisi des violations flagrantes du droit humanitaire international et des droits de l'homme. Je n'ai pas à expliquer pourquoi. L'exemple du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie suffisent.

Troisièmement, nous devons assurer un suivi durable et intégré des conférences des Nations Unies, de Vienne à Istanbul, de façon à mettre intégralement en oeuvre les programmes d'action convenus. Sur le plan national, les gouvernements doivent engager les ressources nécessaires pour concrétiser les mesures convenues. Dans le cas des Conférences de Beijing et de Vienne, en particulier, l'exercice et le but premier auquel l'ONU et les gouvernements doivent aspirer est de garantir à toutes les femmes partout dans le monde la jouissance pleine et égale des droits de l'homme.

En Finlande, les femmes ont acquis tous les droits politiques — le droit de vote et, ce qui est tout aussi important, le droit d'être élues au Parlement — dès 1906, c'est-à-dire, il y a 90 ans. La Finlande est ainsi devenue le premier pays du monde où cela a été rendu possible. Nous avons réalisé beaucoup de progrès depuis, mais nous devons faire encore mieux, jusqu'à ce que les femmes soient aussi autonomes que les hommes dans la société finlandaise. Je sais qu'il en va de même dans d'autres pays, à divers degrés.

Les enfants, filles ou garçons, sont titulaires à part entière des droits de l'homme. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été ratifiée de façon presque universelle. Les États parties doivent maintenant assurer sa mise en oeuvre universelle. Le message du récent Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle commercialisée des enfants était clair : la mise en oeuvre intégrale des droits de l'enfant est également la meilleure garantie contre l'exploitation sexuelle. L'ONU doit maintenant, de concert avec les gouvernements, assurer un suivi énergique des engagements de Stockholm.

Même les sociétés les plus démocratiques sont vulnérables aux conflits armés ou non. Nous devrions donc faire tout notre possible pour les prévenir et, à cette fin, utiliser tous les moyens qui sont à la disposition de la communauté internationale.

La Finlande a foi dans les activités de maintien de la paix de l'ONU. Nous y avons participé pendant 40 ans et nous sommes prêts à continuer de le faire. La grande complexité des conflits modernes a forcé l'ONU à se réorienter vers les opérations globales de maintien de la paix. Le maintien de la paix doit être perçu comme faisant partie intégrante d'un processus de paix global. Nous nous félicitons de cette approche. Les barrières artificielles séparant ces deux éléments doivent d'emblée être éliminées de la définition du mandat d'une opération. Les composantes civile et militaire d'une opération de paix devraient oeuvrer en étroite coopération. Il est également important que les opérations de paix soient associées à des mesures de consolidation de la paix à plus long terme pour encourager la stabilité et le développement humain durable.

Nous avons appris de dures leçons ces dernières années. Les forces de maintien de la paix de l'ONU ne sont pas adaptées à l'imposition de la paix. Cette tâche pourrait, le cas échéant, être confiée par le Conseil de sécurité à des organisations régionales ou à d'autres coalitions extérieures créées à cet effet. Mais ce sont là des cas exceptionnels. Pour la vaste majorité des conflits, c'est l'ONU qui sera sollicitée pour le maintien de la paix. Même si elle doit être capable de dire non à l'occasion, l'Organisation mondiale ne peut se dérober à ses responsabilités. De plus, lorsque l'ONU agit, elle doit le faire en temps opportun et avec l'appui de ses membres et elle doit pouvoir compter sur le financement nécessaire.

*Le Président assume à nouveau la présidence.*

Le temps est un facteur essentiel lorsqu'il s'agit de faire face aux crises. Un développement plus poussé des

dispositions concernant les forces en attente convenues avec les États Membres est le moyen le plus pratique de renforcer la capacité de réaction rapide de notre Organisation. C'est la raison pour laquelle la Finlande soutient la création d'une unité centrale de déploiement rapide à l'ONU dès que possible.

Mieux vaut bien sûr prévenir que guérir. Dans le domaine du maintien de la paix également, le déploiement préventif est une innovation qui fonctionne en ce moment même dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La Finlande est convaincue que l'opération de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) contribue de façon déterminante à la stabilité de toute la région. Il s'agit d'une véritable opération en matière de diplomatie préventive qui comprend les bons offices, la surveillance et le développement humain et institutionnel, ainsi que le déploiement de troupes. Cette contribution, fondée sur le mandat actuel, devrait se poursuivre jusqu'à ce que la paix et la stabilité dans toute la région tout entière soient mieux assurées.

Cette année est celle de l'interdiction des essais nucléaires. C'est ce qu'a demandé l'Assemblée générale il y a un an, et c'est ce que la grande majorité des nations a accepté. J'étais fier de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au nom de mon pays. Ce Traité renforcera notre sécurité à tous, sans exception. L'interdiction des explosions nucléaires expérimentales est un objectif auquel la communauté internationale est restée attachée pendant des décennies. Le Traité réalise cet objectif. Parallèlement, le Traité est un pas vers l'élimination définitive des armes nucléaires.

Toutefois, il ne suffit pas d'axer nos efforts sur les armes nucléaires. Nous devons également nous concentrer sur les armes qui mutilent et tuent des êtres humains aujourd'hui. Ces armes sont les armes classiques, notamment les mines terrestres et d'autres armes de petit calibre et armes légères.

L'accumulation excessive et la prolifération d'armes de petit calibre menacent de déstabiliser les communautés, les pays et des régions entières. Une équipe d'experts de l'ONU, dont mon pays fait partie, examine en ce moment même le problème. La Finlande, entre autres, attend des recommandations concrètes sur la façon de s'attaquer à ce danger clair et actuel aux plans national et régional, et par le biais de l'Organisation des Nations Unies.

L'utilisation aveugle de mines terrestres antipersonnel est la manifestation la plus visible du caractère d'urgence

que revêtent les armes de petit calibre. Lorsqu'elles connaissent enfin la paix, les sociétés, déjà ravagées par des années de guerre, sont gravement gênées dans leurs efforts de reconstruction par les millions de mines terrestres disséminées aveuglément. Un effort international concerté, dirigé par l'ONU, est indispensable pour aider au déminage. Le déminage devrait également faire partie intégrante des mandats de maintien de la paix, comme l'Allemagne l'a suggéré récemment, appuyée en cela par le Conseil de sécurité.

Toutefois, il devient de plus en plus clair qu'en définitive seule une interdiction de l'utilisation inhumaine et aveugle des mines terrestres permettra de dégager une solution véritable. Pour être efficace, une telle solution doit être juridiquement contraignante, mondialement applicable et vérifiable. Dans un premier temps, tous les États devraient y adhérer et respecter le Protocole à la Convention sur les armes classiques relatif aux mines terrestres, lequel a été sensiblement renforcé. J'ai quelque difficulté à comprendre pourquoi deux États Membres de l'ONU sur trois continuent de ne pas adhérer à cette convention.

La Finlande propose que, parallèlement, soient entamées des négociations mondiales sur un traité qui interdirait complètement les mines terrestres antipersonnel. L'instance naturelle pour ce genre de négociations pourrait être l'unique organe de négociations en matière de désarmement dont dispose la communauté internationale, à savoir la Conférence du désarmement de Genève.

La Finlande mettra tout en oeuvre pour que l'interdiction des mines terrestres antipersonnel soit incluse à l'ordre du jour des négociations de la Conférence du désarmement lorsque celle-ci reprendra ses travaux en janvier.

Pour aider à la création de conditions de stabilité et de bien-être, l'ONU dispose d'outils économiques et sociaux efficaces. Un examen de la façon dont fonctionne l'ONU dans ce domaine est en cours. L'approbation, en mai dernier, de la résolution sur la restructuration et la revitalisation de certains domaines du secteur du Conseil économique et social constitue un signe encourageant.

Pour mesurer l'impact de l'ONU sur le développement, il faudrait voir comment l'Organisation a été en mesure d'atténuer la pauvreté et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie. Aujourd'hui, la première priorité devrait être, à notre avis, d'évaluer l'impact des activités de développement du système des Nations Unies à l'échelon du pays. Nous notons avec plaisir que, l'an dernier, l'Assemblée générale a entamé un processus à cet effet.

J'ai deux observations à faire à cet égard. Tout d'abord, il est nécessaire de concentrer les activités de développement des Nations Unies sur les pays les plus pauvres et les groupes les plus vulnérables de la société. Deuxièmement, une meilleure intégration de l'ONU à l'échelon du pays renforcerait l'efficacité. Cela favoriserait une coordination plus étroite entre les activités de développement, d'une part, et les activités humanitaires et de maintien de la paix de l'autre.

Les engagements pris lors des récentes conférences des Nations Unies fournissent un ordre du jour complet pour les mesures de suivi. L'une de ces conférences, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, sera extrêmement présente à cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Cette Conférence est un exemple prometteur des capacités de l'ONU. Elle a fait des préoccupations concernant l'environnement mondial une réalité quotidienne pour nous tous. La session de suivi qui aura lieu l'année prochaine offrira l'occasion unique d'évaluer les progrès et de réexaminer les priorités.

À mon avis, une des priorités qui commencent à apparaître serait de prendre un engagement politique à l'échelon mondial en faveur d'une gestion durable des forêts. La Finlande accorde une grande importance au Groupe intergouvernemental sur les forêts qui a été créé et qui espère présenter des recommandations concrètes et pragmatiques à la session extraordinaire.

Avant de terminer mon intervention, j'aimerais faire référence à la déclaration publiée hier par la présidence de l'Union européenne concernant les assassinats et les incidents violents qui ont eu lieu en Cisjordanie et à Gaza. Je tiens à dire que mon gouvernement souscrit pleinement à cette déclaration. Au nom du Gouvernement finlandais, j'appelle toutes les parties concernées à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rétablir le calme et à s'abstenir de tous actes de violence et de provocation. Nous demandons instamment également aux parties de réenclencher le processus de paix, processus qui a déjà obtenu des résultats prometteurs.

Compte tenu du rôle primordial joué par le Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale, la réforme du Conseil de sécurité est particulièrement urgent. Les débats qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la cinquantième session ont été approfondis et utiles. Une convergence de vues s'est dégagée sur un nombre de questions importantes, tandis que sur d'autres, des divergences continuent d'exister. Je pense que le temps

est venu d'aller de l'avant et d'entamer de véritables négociations sur une réforme d'ensemble du Conseil.

Entre-temps, dans quelques semaines, nous élirons de nouveaux membres non permanents au Conseil de sécurité actuel. Comme chacun sait, les cinq pays nordiques soutiennent pleinement la Suède. Je suis sûr que les autres États Membres reconnaîtront également les mérites de notre pays voisin.

Prenant la parole au nom de l'Union européenne, M. Dick Spring, Premier Ministre adjoint de l'Irlande, a souligné l'obligation qu'ont tous les États Membres de payer leurs arriérés et de verser à l'ONU leurs contributions mises en recouvrement. La Finlande, qui est le premier État Membre à avoir versé intégralement, en temps voulu et inconditionnellement sa contribution au budget ordinaire des Nations Unies en 1996, j'estime qu'il est de mon droit et de mon devoir de réitérer cet appel.

L'Organisation des Nations Unies, nous en convenons, a besoin de redéfinir sa vocation et de simplifier ses méthodes de travail. Il nous faut maintenant trouver la volonté de procéder à une nécessaire réforme.

#### **Allocution de Dato' Seri Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Malaisie.

*Dato' Seri Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Malaisie, S. E. Dato' Seri Mahathir Mohamad, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Mahathir** (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de voir un Malaisien à la présidence de l'Assemblée générale, une première pour la Malaisie. Nous sommes reconnaissants à tous les États Membres de leur appui, en particulier les membres du groupe asiatique, qui ont, dès le début, approuvé la candidature de la Malaisie.

J'aimerais croire que ce choix est en rapport avec les efforts déployés par la Malaisie et sa participation à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et dans le monde. Moins de trois ans après l'indépendance de la

Malaisie, nous participions aux opérations de maintien de la paix au Congo. Aujourd'hui, en Bosnie-Herzégovine, la Malaisie est peut-être le seul pays en développement à participer aux forces de maintien de la paix qui y sont déployées sous la conduite de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en payant pleinement le coût de notre participation. La Malaisie continuera de participer aux activités internationales parrainées par l'Organisation des Nations Unies ou par d'autres alliant ainsi l'altruisme et son intérêt bien compris.

Au même moment, l'année dernière, l'ONU célébrait en fanfare son cinquantième anniversaire. Au milieu des festivités vantant les réalisations de l'Organisation, de sérieuses préoccupations ont été exprimées quant à la pertinence et l'efficacité de l'Organisation et à la nécessité de procéder à des réformes démocratiques afin que l'ONU soit mieux à même de réaliser les principes de la Charte. Le cinquantième anniversaire a été célébré mais, malgré la somptuosité de l'événement, très peu a été réalisé.

L'Organisation elle-même reste très éloignée des aspirations des peuples des Nations Unies, qu'elle est censée promouvoir et protéger. Heureusement que la tragédie de la Bosnie-Herzégovine, grâce à l'aide internationale, tire à sa fin. Mais les espoirs et les aspirations de la Palestine ont été compromis par le nouveau Gouvernement israélien qui, malheureusement, est appuyé par certaines puissances occidentales et qui est en train de revenir sur des accords péniblement négociés. La décision irréfléchie qui vient juste d'être prise par Israël non seulement menace le processus de paix, avec son cortège de vies perdues, mais risque également d'enflammer et de révolter les États musulmans et la société musulmane si le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa était profané. En Afrique, la Somalie, le Rwanda et le Libéria sont au bord de la survie, et le Burundi attend les initiatives de l'ONU et les initiatives régionales pour éviter la catastrophe. Et puis, il y a des pays, tel l'Afghanistan, qui sont victimes de la guerre froide et abandonnés par les grandes puissances, qui ont besoin d'aide pour reconstruire et se relever des destructions causées par la guerre. Et quel sera le sort de la minuscule Tchétchénie et de son peuple courageux face à l'assaut général de la puissante Russie?

Alors que certains pays en développement se fragmentent et se marginalisent, le processus d'accumulation de pouvoir et d'avantages se poursuit dans les principaux pays, aidés en cela par leur mainmise sur le Conseil de sécurité, leur monopole du pouvoir nucléaire et leur puissance économique élevée. En même temps que l'on voit les politiques nationales l'emporter sur la justice et l'humanitarisme dans

les affaires internationales, on assiste également à des changements de direction, au recours de «deux poids deux mesures» et à la sélectivité. L'attachement au multilatéralisme est tellement restrictif et l'investissement dans l'ONU tellement conjectural que les besoins communs ont souvent été sacrifiés.

Alors que l'Assemblée générale entame sa cinquante et unième session, nous demandons instamment une fois de plus à la communauté internationale d'oeuvrer ensemble pour changer radicalement les choses, afin de mieux refléter un partage plus équitable du pouvoir politique et économique. Cet appel à la réforme est encore plus urgent si l'on considère que les principes qui régissent aujourd'hui la conduite des relations internationales continuent de perpétuer un système extrêmement injuste.

L'abus de pouvoir systématique des principaux pays continue, lesquels appliquent des sanctions et un système de «deux poids deux mesures» de manière sélective au monde en développement pour promouvoir leurs intérêts nationaux égoïstes. Au mépris flagrant du multilatéralisme et de ses qualités inhérentes de respect mutuel et d'intérêts partagés, le Nord continue de resserrer l'étau sur toutes les sphères de l'activité internationale, y compris la politique, le commerce international, le développement, l'environnement et les médias pour ne citer que celles-là.

L'élitisme pratiqué par les grandes puissances se dissimule souvent sous le masque du mondialisme ou la promotion des intérêts communs des nations. Cependant, même un examen rapide de ce genre de mondialisme montre qu'il est moralisateur sinon hypocrite. Par exemple, sous couvert de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, les États dotés de l'arme nucléaire conservent leur droit de détruire ou de menacer de détruire toute vie sur cette planète. Pourtant, ces pays nient aux autres le même droit d'utiliser des armes classiques pour se défendre.

La Malaisie déplore profondément l'absence de consensus sur le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, mais se félicite de son adoption à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes préoccupés par les aspirations nucléaires dans notre région et en Israël. Le refus des États dotés d'armes nucléaires d'adopter un calendrier pour le désarmement nucléaire est dans une grande mesure responsable de cette situation et porte gravement atteinte au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. De l'avis de la Malaisie, l'avis consultatif émis récemment par la Cour internationale de Justice sur la légalité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires est encourageant. Afin de donner plus de sens

aux conclusions de la Cour, de sérieux efforts devraient être faits pour accélérer le processus de désarmement nucléaire, notamment par la convocation, le plus tôt possible, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Alors que ces grandes puissances prônent la paix et condamnent la course aux armements des autres, leur industrie continue fébrilement de multiplier et de promouvoir la vente de technologie de défense et d'armes meurtrières. À l'instar des trafiquants de drogues qui ravitaillent leurs victimes — les toxicomanes —, l'industrie de l'armement des pays du Nord maintient les pays pauvres dans une spirale de pauvreté et d'insécurité, gaspillant ainsi des ressources et des compétences humaines vitales.

Peut-être un tel élitisme politique est-il naturel pour ces pays puissants dont bon nombre étaient par le passé des puissances coloniales! Le récent communiqué publié à l'issue du sommet économique du Groupe des Sept laisse entrevoir ce que sont leurs priorités pour l'ordre du jour mondial. La question urgente de la réforme des Nations Unies, celle du Conseil de sécurité en particulier, a cédé le pas à la mondialisation de l'économie. C'est ainsi que le Conseil de sécurité reste un instrument émoussé de politique étrangère des membres permanents.

Dans le contexte de la mondialisation, on parle beaucoup d'«interdépendance» et d'«intérêts mutuels». Le multilatéralisme a été laissé de côté. Mais le multilatéralisme est le fondement des relations et de la coopération internationales qu'incarnent les Nations Unies. Désormais, la mondialisation va primer et les nations vont perdre leur souveraineté.

Prenons par exemple la crise financière que traverse actuellement l'Organisation. Les Nations Unies sont au bord de la faillite; elles sont l'otage du principal pays donateur, la nation la plus riche du monde. Ce pays refuse de s'acquitter de ses contributions mises en recouvrement, qui sont légalement dues, tout en maintenant son hégémonie sur la gestion mondiale.

La solution des grandes puissances à l'impasse dans laquelle se trouvent les Nations Unies est de parler de revitaliser les Nations Unies, comme si elles réduisaient la taille d'une entreprise. Il importe certes d'éliminer les défauts de la machine administrative et le gaspillage de ressources, mais nous ne devons toutefois pas perdre de vue que les Nations Unies ne sont pas une entreprise commerciale. En insistant trop sur les questions de gestion interne, on risque de détourner les Nations Unies de leurs principales responsabilités mondiales. Tout en critiquant l'Organisa-

tion des Nations Unies et sa direction, nous déplorons que les grandes puissances aient tendance à confier à l'Organisation des Nations Unies des tâches complexes, des missions impossibles, sans lui donner des mandats précis ainsi que l'autorité et les ressources voulues. Comment les Nations Unies peuvent-elles entreprendre des opérations de maintien de la paix sans avoir l'autorité et les moyens pour maintenir la paix?

Nous jugeons intolérables les iniquités dans le partage du pouvoir aux Nations Unies et alarmantes les tendances à vouloir affaiblir davantage l'Organisation. Pour toutes les grandes décisions économiques qui touchent les pays en développement, le centre de gravité, ce sont d'ores et déjà les institutions antidémocratiques de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, bien entendu, le Groupe autoproclamé des Sept.

Le renforcement du multilatéralisme exige une réforme des institutions de Bretton Woods, qui dominent la scène du développement. Ces institutions fonctionnent à l'encontre de leur mandat général. Le processus de prise de décisions n'est ni démocratique ni transparent. En dépit de leur mandat précis, qui est de faciliter le développement et de réguler le système monétaire international, ces institutions sont utilisées pour discipliner les pays du tiers monde et servir d'agent de recouvrements pour le Nord riche. Il convient de noter qu'en 1995, la Banque mondiale a perçu, au titre du remboursement de la dette, un montant net de 7,2 milliards de dollars de plus que ce qu'elle a versé comme aide aux pays pauvres endettés, faisant au passage un profit de près de 1,5 milliard de dollars. Le Fonds monétaire international est devenu l'exécutant des conditions des prêteurs du marché; il joue le rôle d'agent mondial d'évaluation.

La majorité des pays pauvres en développement ploient sous des dettes insupportables qui les empêchent de jouir de la prospérité et de la croissance mondiales. À son niveau actuel, le service de la dette est insoutenable et, partant, les pays débiteurs ne peuvent pas faire grand-chose pour sortir de leur misère. Ces chiffres terrifiants se passent de commentaires. On dépense plus pour le service de la dette que pour financer des programmes de base comme les services de santé, l'éducation et les secours humanitaires.

Le fait que la plupart des pays industrialisés soient désormais moins enclins à accorder une aide à des conditions de faveur marque un tournant dans la coopération internationale pour le développement. Disons-le franchement, les riches ont renié leurs promesses et leurs engagements solennels. Le déclin des annonces de reconstitution

de l'aide internationale au développement et le fait qu'on ne veuille pas annuler les dettes plus anciennes, une situation provoquée par la décision unilatérale du pays qui verse la contribution la plus élevée de réduire celle-ci, a conduit d'autres à diminuer eux aussi leur contribution.

Maintenant que la notion de mondialisation est étroitement liée au commerce international, il importe d'examiner d'un oeil critique les réalités de ce qu'on appelle le « libre-échange ». L'épisode tragiquement long des négociations de l'Uruguay Round aurait dû nous mettre en garde contre le fait que l'OMC, bien qu'elle ait été créée en tant qu'organisation multilatérale chargée de réglementer le commerce international, n'aurait à rendre compte qu'aux puissances économiques les plus riches du monde. À l'instar des institutions de Bretton Woods, l'OMC n'a pas la moindre obligation redditionnelle envers l'Assemblée générale des Nations Unies ô combien plus démocratique.

Pendant les négociations de l'Uruguay Round, les pays en développement ont découvert qu'au lieu de négocier des règles internationales pour le commerce des produits manufacturés, les pays riches du Nord avaient élargi l'ordre du jour et insisté sur la libéralisation dans des domaines économiques où ils avaient un net avantage, notamment dans ceux des services financiers et des investissements.

Même si certains pays du Sud ont pu tirer parti de la libéralisation du commerce — et la Malaisie est de ceux-là —, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) n'en recèle pas moins de nouvelles menaces pour les pays en développement et les économies naissantes. Non seulement les pays pauvres du Sud doivent lutter pour répondre aux besoins élémentaires de leurs peuples, encore sont-ils maintenant contraints d'ajuster leur politique économique afin de pouvoir honorer leurs nouvelles obligations aux termes du GATT, de façon à ce que les sociétés qui ont leur siège dans le Nord puissent accéder à leurs marchés et s'en emparer. Les pauvres ne peuvent pas se réserver leurs propres marchés, même lorsqu'ils sont dans l'incapacité de pénétrer les marchés des riches.

La juste concurrence et des règles du jeu égales n'existent que pour les riches. Par exemple, leurs tentatives de lier environnement et normes en matière de réglementation du travail et de commerce des produits manufacturés est une tentative évidente de nier aux pays en développement leur dérisoire avantage concurrentiel. Le rapport entre commerce et réglementation du travail est apparu, non parce qu'on a à coeur le bien-être des travailleurs dans les pays pauvres, mais parce qu'on a décidé de prendre des mesures protec-

tionnistes contre les importations à des prix compétitifs toujours plus nombreuses en provenance du Sud.

Outre cette interprétation injuste des règles du commerce multilatéral, nous voyons que lorsqu'il s'agit du transfert des techniques, les pays du Nord ont une position farouchement antilibérale : ils insistent pour que tous les États membres de l'OMC introduisent obligatoirement un ensemble de lois nationales pour protéger leurs droits à la propriété intellectuelle. Étant donné que le Nord possède la plupart des brevets, cela signifie que leur monopole technologique est juridiquement protégé et que le droit des pays en développement d'accéder aux nouvelles techniques est terriblement restreint.

Il ressort de la façon dont le Nord interprète les termes « libre-échange » et « libéralisation » qu'il ne s'agit que de slogans qui signifient libéralisation ou protectionnisme selon que le Nord en tire profit ou entend bloquer le Sud. Tandis que l'on autorise et encourage le déplacement des biens et des capitaux partout dans le monde, la main-d'oeuvre et la technologie en sont empêchées. Alors qu'on nous demande de nous soumettre aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il existe un pays qui viole manifestement l'OMC en appliquant des lois extraterritoriales auxquelles doivent se soumettre toutes les nations et leurs sociétés sous peine d'excommunication.

Le GATT ne protège pas non plus les ressources génétiques du Sud alors que les produits génétiquement modifiés peuvent être protégés par des brevets. On fait maintenant face à une situation où le vol de ressources génétiques auquel elles ont recours permet aux sociétés biotechniques transnationales de l'Occident de réaliser d'énormes profits en produisant des mutations génétiques de ces mêmes produits qu'elles font breveter. Jusqu'où a-t-on laissé sombrer le marché mondial pour accepter que les richesses que la nature a distribuées aux pays pauvres ne soient pas protégées tandis qu'une fois modifiées par les nantis elles deviennent leur propriété exclusive?

Nombreux bien sûr sont les gagnants et les perdants dans le monde de l'OMC, mais nous sommes concernés par le fait que les grands perdants seront bientôt une fois de plus les pays les plus pauvres et les plus marginalisés. Quelques pays en développement, comme la Malaisie, ont pu en tirer profit. Mais qu'il me soit permis de souligner que nos gains ont été réalisés parce que notre peuple est économe, productif et ingénieux; ces gains sont le fruit d'un labeur. N'oublions pas que notre nouvelle prospérité a également profité aux pays développés. Les prix de nos

produits sont compétitifs, ce qui contribue à réduire l'inflation dans les pays riches. Notre prospérité a ouvert de vastes marchés aux biens des pays riches, ce qui a aidé ces derniers à créer des emplois et à faire baisser leurs taux de chômage.

Le terme «mondialisation» est à la mode maintenant. Dans le communiqué du G-7, la mondialisation a été présentée comme un processus

«porteur d'espoir pour l'avenir ... un accroissement considérable de la richesse et de la prospérité dans le monde.» (A/51/208, *annexe II, par. 2*)

Cependant, certains allégueront que la mondialisation, qui a notamment pour objectif de réduire les barrières et d'englober tous les pays du monde dans une seule entité économique, a éclipsé le multilatéralisme ou ses imitations que l'on a tenté de nous présenter. En fait, la mondialisation a été décrite par les riches comme un

«nouveau partenariat mondial pour le développement.» (*Ibid., annexe II, IV*)

Si on se fonde sur le comportement actuel des pays riches, la mondialisation revient simplement à éliminer les frontières de pays afin de permettre à ceux qui ont les capitaux et les biens de dominer librement les marchés. Les colonies dans l'ancien Empire britannique se rappelleront «la préférence impériale», lorsqu'elles servaient de marchés exclusifs au pouvoir de la métropole. C'est ce que la mondialisation peut simplement signifier, à l'exception près que le marché mondial va appartenir aux nations riches. Le fait de jumeler des problèmes de cet ordre à des questions non commerciales va à jamais empêcher les pauvres de défier les riches, tout comme il était interdit aux colonies de s'industrialiser.

Nous vivons finalement dans un monde brutal et injuste, où l'évolution étonnante de la science et de la technologie et notre base de connaissance de plus en plus sophistiquée sont sans rapport avec la capacité des gouvernements à rassembler les énergies pour surmonter les iniquités sociales et économiques qui existent dans leurs pays. Les faits et les chiffres sont bien connus, mais il convient de les rappeler simplement pour interpeller notre conscience — si nous en avons encore une. Quelles sont les valeurs universelles de ce processus de mondialisation si l'on considère le nombre croissant de personnes, tant dans le Nord que dans le Sud, qui vivent dans des conditions de dénuement absolu? Un cinquième de la race humaine — 1,3 milliard de personnes — n'a pas accès à la plupart des

nécessités fondamentales, telles que vivres et eau potable, tandis que la famine et des maladies que l'on peut prévenir tuent quotidiennement 35 000 enfants dans le monde. Le Rapport mondial sur le développement humain 1996 du Programme des Nations Unies pour le développement souligne qu'au cours des 40 dernières années, on a vu doubler la différence qui existe entre les 20 % de personnes les plus riches et les 20 % de personnes les plus pauvres.

Peut-on espérer que nous allons croire à la sincérité des pays riches lorsqu'ils parlent d'un nouveau partenariat mondial et des acquis du développement durable alors que les faits montrent qu'aujourd'hui il y a plus de 20 millions de réfugiés victimes de conditions environnementales qui s'ajoutent à un nombre égal de réfugiés traditionnels? Pourquoi les pays en développement devraient-ils accepter les termes erronés qu'utilisent les pays du Nord pour parler du développement lorsque «l'aide au développement» signifie que le flux net de richesses des pays pauvres vers les riches a augmenté à hauteur d'au moins 400 milliards de dollars par an une fois que les termes de l'échange, la tarification des échanges, le service de la dette et l'exode des compétences sont pris en considération.

Se démener au milieu des obstacles qui se dressent dans ce monde que secouent les conflits est un dilemme critique auquel la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. C'est une question de leadership international et d'échecs rencontrés dans les débats relatifs à ces questions critiques. En fait, nous sommes témoins du refus constant des grandes puissances d'assumer les responsabilités qui accompagnent les droits et les privilèges dont elles bénéficient. Nous devons déterminer le type de monde et de société dans lequel nous voulons vivre, et qui devrait se fonder sur des valeurs réellement universelles.

Alors que nous nous avançons vers le prochain millénaire et que la prééminence des forces transnationales rend confuse la définition de la souveraineté nationale, nous devons sérieusement nous demander pourquoi une minorité puissante continue d'avoir le droit d'imposer sa loi à la majorité pour répondre à ses besoins économiques et politiques égoïstes. Les pauvres ne sont plus indépendants. Ils ont déjà perdu le contrôle de leurs propres monnaies. Et maintenant ils perdent également leurs frontières.

La liberté de la presse est présentée comme un principe démocratique de base. Mais le contrôle des médias par une poignée de sociétés occidentales a supprimé le sens de ce principe. Alléguant qu'ils sont «des fenêtres sur le monde», les médias occidentaux, manipulés et censurés par ceux qui les contrôlent, s'emploient invariablement à faire

des reportages qui dépeignent tout ce qui se passe dans le Sud d'une manière négative. Tout ce qui est positif dans les pays en développement est ignoré.

La croissance et l'influence de la technologie électronique, des satellites et de l'information est extraordinaire. Mais son impact pose l'un des plus grands défis politiques et éthiques de notre temps, en altérant et en corrompant notre conscience sociale. Les élites du Nord et du Sud ne voient plus les énormités de la réalité. Les événements et les gens sont pris hors contexte, et ainsi nous perdons de notre aptitude à prendre conscience de notre humanité commune et de la nécessité d'accorder des droits égaux à tous les peuples du monde. La pauvreté et l'inégalité ne suscitent plus un rejet moral mais deviennent de simples faits de la vie. Ainsi commence le processus de déshumanisation et de désengagement du reste de la société humaine.

Même s'il est clair que l'âge de l'information va entraîner l'accès bon marché et facile à la connaissance et à l'éducation et faciliter les affaires dans le monde entier, ses abus touchent déjà aux valeurs morales du monde. Les obscénités et la violence gratuitement distribuées par les criminels dans le Nord ne sont pas moins polluantes que les émissions de dioxyde de carbone et pas moins dangereuses que le trafic des drogues.

Si une grande puissance peut imposer ses lois aux citoyens d'un autre pays qu'il considère coupable de trafic des drogues, pourquoi des pays ayant des normes morales différentes ne pourraient-ils pas extraditer les trafiquants de pornographie afin qu'ils soient traduits en justice selon la loi des pays victimes? Pourquoi n'y a-t-il pas de lois ni de tribunaux internationaux pour punir ceux qui répandent des obscénités et incitent à la haine et à la violence raciales? Avant que le monde ne sombre encore plus profondément dans la décadence morale, la communauté internationale doit agir. L'abus du système Internet omniprésent doit être arrêté.

Le monopole des médias électroniques par le Nord doit être brisé. En ce moment, nous recevons des nouvelles non objectives, qui sont déformées par les journalistes qui les interprètent selon leurs propres intérêts ou ceux de leur pays. Comme d'habitude, les pays pauvres qui n'ont aucun rôle dans le modus operandi des médias internationaux sont devenus les principales victimes des réseaux d'information mondiaux. Non seulement on diffuse des images fausses de nos pays, mais notre propre capacité de comprendre ce qui se passe est sapée. Par le passé, les missionnaires occiden-

taux répandaient l'Évangile. Aujourd'hui, les médias ont pris leur place, et toutes les valeurs que nous vénérons et nos cultures diverses sont détruites.

L'ONU n'a pas toujours été un échec. À ses débuts, elle a aidé à démanteler les empires des pays d'Europe occidentale. La Malaisie lui en est reconnaissante car elle aussi a accédé à la liberté grâce à la pression morale de l'ONU. Mais aujourd'hui, l'ONU semble ne pas voir ce qui se passe en Iraq et en Tchétchénie. Une grande puissance poursuit sa vendetta contre l'Iraq, en lançant des missiles sur des cibles éloignées pour mettre à genoux les dirigeants irakiens, sans se soucier des souffrances qu'endure le peuple iraquien assiégé. Une autre puissance a fermé les portes de la miséricorde aux Tchétchènes, et avec des roquettes et des bombes a tué aveuglément et avec une brutalité effrayante afin que la Tchétchénie continue de faire partie d'un empire. Combien de temps encore les Tchétchènes devront-ils souffrir avant que le Conseil de sécurité ne leur prête attention? Où sont les défenseurs tant glorifiés des droits de l'homme qui se targuent de ne pas se laisser arrêter par les frontières nationales?

C'est un fait que chaque année de nombreuses déclarations sont faites à l'ONU qui déplorent les situations critiques telles que la pauvreté, la dette du tiers monde, les violations des droits de l'homme, les conflits et les guerres, la désintégration sociale et la dégradation de l'environnement. C'est presque ennuyeux. Et pourtant presque rien n'a été fait pour améliorer ce triste état de choses.

C'est peut-être parce que les processus intergouvernementaux de prise de décisions par consensus de l'ONU sont ennuyeux et frustrants. C'est peut-être la mauvaise gestion exercée par les gouvernements de tant de pays pauvres qui donnent de nombreuses excuses aux riches pour ne pas les aider.

Il est certes facile d'utiliser l'ONU comme tribune pour démasquer les hypocrisies tant du Nord que du Sud, mais il est plus difficile d'oeuvrer collectivement à mettre en oeuvre des changements et à résoudre des problèmes. Néanmoins, la Malaisie pense que ces critiques répétées sont utiles et nécessaires, que l'injustice et l'oppression internationales ne doivent pas être reléguées aux poubelles de l'histoire. Je voudrais dire à nouveau que la Malaisie croit fermement dans le multilatéralisme de l'ONU et est disposée à s'investir dans cette Organisation internationale en mettant à son service toute son énergie, ses convictions et sa force morale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Malaisie de la déclaration qu'il vient de faire.

*Dato'Seri Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Corée S. E. M. Ro-Myung Gong.

**M. Gong** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, l'Assemblée prendra des mesures pour revitaliser l'Organisation mondiale, en construisant ainsi sur les bases jetées par votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal. Je remercie également le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et le personnel du Secrétariat de l'excellent travail accompli pour cette session.

*M. Baumanis (Lettonie), Vice-Président, assume la présidence.*

L'entreprise la plus urgente pour cette assemblée est de jeter les bases d'un renouveau de l'ONU. Les États Membres, avec prévoyance et détermination, doivent bâtir progressivement un consensus sur une réforme qui non seulement permettra à l'Organisation de sortir de la crise actuelle mais préparera la communauté mondiale à relever les défis du XXIe siècle. Nous nous félicitons des efforts suivis qui ont été entrepris pour renforcer et revitaliser l'ONU. Mais en même temps, nous devons admettre que si les progrès ne s'accélérent pas dans les mois à venir, il y a un réel danger de voir l'élan et le sens des responsabilités générés par le cinquantième anniversaire se perdre.

Mon gouvernement appuie activement les divers groupes de travail de l'Assemblée générale dans leur démarche pour rendre l'ONU plus efficace, plus efficiente et plus démocratique. En ma qualité de membre du Groupe des 16 États favorables au renouveau du multilatéralisme, nous sommes également heureux de participer activement aux efforts déployés pour renforcer le principe du multilatéralisme. La déclaration conjointe du Groupe qui consacre ce principe a été présentée mercredi dernier à l'Assemblée générale par le Premier Ministre de la Suède, M. Persson, au nom des 16 chefs d'État ou de gouvernement.

Cependant, tous ces efforts seront vains si les États Membres n'honorent pas leurs obligations financières ou ne font pas les compromis politiques nécessaires pour produire un train de réformes durable. N'oublions pas que les principes mêmes du multilatéralisme sur lesquels l'ONU a été fondée sont en danger. Comme l'a si bien dit le Président de l'Assemblée générale dans son discours inaugural du 17 septembre,

«il faudrait se débarrasser une fois pour toutes de nos vieilles habitudes.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 1re séance, p. 13*)

Notre Organisation connaît une situation financière difficile en raison des arriérés et des contributions dont ne s'acquittent pas certains États Membres. Le Conseil de sécurité doit être modernisé pour refléter l'élargissement de la composante de l'Organisation des Nations Unies, pour jouir d'une répartition géographique plus équitable et pour travailler plus efficacement et de façon plus transparente et démocratique. Pour mieux satisfaire les besoins en développement économique et éviter ou réduire le double emploi, nous devons entreprendre une analyse approfondie des résultats obtenus par chacun des organes subsidiaires du Conseil économique et social et par l'Assemblée elle-même. Tout en nous félicitant de la résolution 50/227 adoptée par l'Assemblée générale, qui constitue un pas dans la bonne direction, nous estimons que beaucoup reste encore à faire. L'histoire ne jugera pas l'Organisation des Nations Unies d'après le nombre de comités qu'elle aura créés ou le nombre de résolutions qu'elle aura adoptées, mais sur ce qu'elle aura réalisé quotidiennement sur le terrain pour faire avancer la paix, la prospérité et la justice pour les peuples du monde.

Aujourd'hui, je voudrais centrer mon propos sur quatre grands défis que va devoir relever l'ONU. Ensuite, je parlerai brièvement de la situation sur la péninsule coréenne.

En examinant les structures qui doivent assurer le renouveau de l'ONU, nous devons tenir compte de la nécessité de forger une Organisation mieux à même de répondre aux quatre besoins prioritaires suivants : tout d'abord, freiner la prolifération d'armes dangereuses et destructrices; deuxièmement, développer les capacités des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix; troisièmement, aider au développement économique et social tout en protégeant davantage l'environnement; et quatrièmement, améliorer les mécanismes dont l'ONU dispose pour faire respecter le droit international et les droits de la personne.

Les appels lancés en faveur d'un nouvel ordre international resteront sans effet s'il n'existe pas de contrôle plus fiable de la propagation d'armes dangereuses, tout particulièrement d'armes de destruction massive. En tant que partisan de la conclusion rapide d'un Traité d'interdiction complète des essais, mon gouvernement a salué l'adoption attendue de longue date du Traité, qui a eu lieu au début de ce mois. La conclusion du Traité permettra de mettre un frein à la prolifération nucléaire sous toutes ses formes et contribuera également au désarmement nucléaire. En tant que l'un des premiers signataires du Traité, la République de Corée souhaite ratifier rapidement le Traité. Pour qu'il devienne universel et vérifiable, mon pays engage tous les pays à adhérer au Traité le plus rapidement possible.

La Conférence du désarmement n'a pas réussi à dégager un consensus sur le Traité. Elle a toutefois, au fil de deux années et demi de négociations ardues, joué un rôle décisif dans l'élaboration de ce Traité. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la Conférence et pour assurer l'Assemblée que la République de Corée n'épargnera aucun effort, en tant que nouveau membre de la Conférence, pour contribuer à ses activités fondamentales.

En dépit des progrès réalisés vers un monde dénucléarisé, la péninsule coréenne doit encore faire face à la menace de prolifération nucléaire. La Corée du Nord doit encore réaliser une transparence nucléaire. Une fois de plus, ma délégation engage la Corée du Nord à honorer les obligations qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de façon globale et à mettre en oeuvre intégralement et fidèlement l'Accord-cadre conclu entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Nous renouvelons également notre appel à la Corée du Nord afin qu'elle respecte les obligations qui lui incombent au titre de la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Tant qu'elles n'auront pas été éliminées de la face de la planète, les armes chimiques et biologiques continueront de poser une menace grave pour l'humanité. À cette fin, la République de Corée, en tant que l'un des premiers signataires de la Convention de 1993 sur les armes chimiques, a récemment achevé les dispositions internes en vue de ratifier la Convention. Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur de cette Convention vu que l'adhésion universelle à la Convention est décisive si l'on veut obtenir l'interdiction totale des armes chimiques. Ma délégation engage instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait, dont la

République populaire démocratique de Corée, à adhérer à la Convention le plus rapidement possible.

En outre, mon gouvernement, qui a adhéré à la Convention sur les armes biologiques, soutient les efforts entrepris pour inclure un système de vérification strict dans la Convention. Ces deux mesures de non-prolifération sont essentielles pour instaurer la paix mondiale.

Mon gouvernement, en outre, partage les préoccupations que suscitent parmi nous tous les millions de mines terrestres antipersonnel disséminées dans le monde. Nous attendons avec impatience de travailler en étroite collaboration avec d'autres États Membres en vue d'alléger les souffrances des victimes que ces armes ont causées parmi les civils innocents. À cette fin, je suis heureux d'annoncer que la République de Corée va proroger de nouveau d'un an son moratoire sur l'exportation de mines antipersonnel.

La deuxième priorité pour le renouveau des Nations Unies doit être d'adapter et de soutenir le précieux travail, unique en son genre, qu'elles effectuent dans le domaine du maintien de la paix et de la consolidation de la paix pour pouvoir faire face aux nouveaux défis. Après plusieurs années d'attente et de mandats élargis, les États Membres ont, au cours de ces deux dernières années, procédé à une analyse plus lucide non seulement des limites des capacités des Nations Unies mais aussi, plus important encore, de leur propre volonté de fournir le matériel et l'appui humain nécessaires pour que cette organisation mondiale puisse assumer un rôle encore plus ambitieux. Tant la portée que la nature des opérations de maintien de la paix sont mises à l'épreuve tandis que l'ONU est de plus en plus sollicitée dans un monde où sévit un nombre alarmant de conflits à l'intérieur des États et d'actes de terrorisme.

Les membres des opérations de maintien de la paix sont souvent appelés à entreprendre diverses tâches telles que la surveillance des violations des droits de l'homme, la préparation d'élections, la réhabilitation des institutions civiles et la réintégration des combattants et des réfugiés dans leur société en temps de paix. Ainsi, le maintien de la paix contribue aujourd'hui directement à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. La consolidation de la paix après les conflits, en réinstaurant la base économique et sociale d'un pays ravagé par la guerre, peut servir à empêcher la reprise d'un conflit. Les États Membres doivent reconnaître toutefois que l'élargissement des objectifs de maintien de la paix doit être assorti de l'accroissement des ressources et des capacités des Nations Unies si l'on veut qu'elles puissent s'acquitter de ces tâches. La paix a, elle aussi, un prix.

Récemment, plusieurs propositions prometteuses ont été faites en vue de renforcer la capacité de déploiement rapide des Nations Unies. Nous estimons que le système des forces en attente des Nations Unies, qui comprend aujourd'hui 59 pays dont la République de Corée, est un mécanisme novateur et pratique devant permettre de faire face aux situations d'urgence. Nous sommes également convaincus que l'intérêt et la participation accrues des États Membres ont renforcé la crédibilité du système des forces en attente, ce qui permet d'obtenir plus facilement des parties à un conflit donné qu'elles acceptent la participation des forces de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, nous appuyons la création d'une équipe d'état-major rapidement déployable au sein du Département des opérations de maintien de la paix, comme l'a proposé le Groupe des Amis du déploiement rapide. Le Gouvernement coréen est tout à fait disposé à déployer des effectifs dans le cadre de cette équipe en tant que partie de sa contribution au renforcement de la capacité de déploiement rapide des Nations Unies.

Depuis qu'elle a détaché une unité du génie dans le cadre de l'opération de maintien de la paix en Somalie en 1993, la République de Corée contribue à de nombreuses opérations de maintien de la paix dans le monde. Nous envisageons d'élargir notre participation en termes de ressources humaines, matérielles et d'appui politique pour que des mesures concrètes soient prises en vue d'améliorer la capacité de gestion de la paix des Nations Unies.

Dans un monde incertain, le terrorisme pose une menace de plus en plus importante à la paix et à la sécurité internationales et nationales. Ayant été une victime directe du terrorisme, la République de Corée condamne fermement tout acte de terrorisme. Nous engageons la communauté internationale à prendre des mesures fermes et décisives pour enrayer et combattre le terrorisme. La Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international stipule clairement que le terrorisme sous toutes ses formes est non seulement un acte criminel mais totalement injustifiable en toutes circonstances, quelle que soit la motivation politique, idéologique, ethnique ou raciale. Mon gouvernement confirme le ferme engagement qu'il a pris de participer aux efforts en cours tendant à éliminer le terrorisme dans le monde.

À une époque où les progrès scientifiques et les techniques d'information sont en train de mondialiser l'économie à un rythme rapide, le développement économique et social doit également demeurer une priorité élevée. Mue par des niveaux jamais atteints d'échanges commerciaux et d'investissements transfrontières, la mondialisation

offre de nouvelles possibilités d'appuyer le développement économique et d'améliorer la qualité de la vie. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue les effets néfastes de cette tendance, qui menace de marginaliser de plus en plus certains pays en développement.

L'Organisation des Nations Unies a l'obligation d'essayer d'aider ceux des pays les moins avancés, notamment en Afrique, qui en ont vraiment besoin. Ma délégation soutient pleinement l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, à l'échelle du système, entreprise menée conjointement par l'ONU et les institutions de Bretton Woods lancée en mars dernier. Nous sommes impatients de nous joindre aux autres États Membres pour nous efforcer en commun de faire aboutir ce projet important.

S'étant relevée des destructions de la guerre de Corée, la République de Corée est parvenue à un taux de croissance économique soutenu et amélioré son niveau de vie au cours des trois dernières décennies. Dans le but de partager les enseignements tirés de notre propre expérience en matière de développement, nous nous sommes efforcés d'aider d'autres pays en développement à appliquer deux éléments clefs de notre propre croissance : renforcement des capacités et développement des ressources humaines. À cet égard, l'Agence de coopération internationale coréenne met en oeuvre divers programmes d'assistance aux autres pays en développement. Parallèlement, la Corée a l'intention d'augmenter sa contribution volontaire aux activités opérationnelles de l'ONU de 120 % au cours de la période 1996-97. De cette façon, et par de nombreux autres moyens, nous sommes décidés à participer aux efforts déployés par l'ONU aux fins du progrès social et économique partout dans le monde.

Depuis 1994, mon gouvernement travaille avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la mise en place, à Séoul, d'un Institut international du vaccin. Cet Institut aura pour mission de renforcer les capacités des pays en développement en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation des vaccins, notamment pour les enfants et les personnes démunies. Le lancement officiel de l'Institut international du vaccin aura lieu à New York le 28 octobre. Nous encourageons tous les pays qui le peuvent à soutenir ce noble et utile projet et à devenir parties à l'accord.

L'émergence de questions liées à l'environnement mondial qui ne s'étaient jamais posées jusqu'à présent, telles que les changements climatiques et la biodiversité, requiert un partenariat authentique fondé sur un partage équitable des charges. La session extraordinaire que l'As-

semblée générale doit consacrer en 1997 aux questions d'environnement nous fournira une occasion précieuse de formuler une stratégie du développement claire et durable pour le XXIe siècle. Le 5 juin 1997, immédiatement avant la session extraordinaire, mon gouvernement, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et dans le cadre des efforts que nous faisons pour contribuer à la solution des questions environnementales, accueillera la Journée mondiale de l'environnement.

Selon nous, le quatrième thème du renouveau de l'Organisation des Nations Unies devrait être de renforcer la capacité unique de l'ONU de codifier, surveiller et encourager le respect du droit international et des droits de l'homme. Comme le montre si éloquemment la Charte, une paix et une stabilité authentiques dépendent d'un ferme respect des normes du droit international et des droits de l'homme. L'attachement constant des Nations Unies aux droits de l'homme et à la justice sociale a été réaffirmé par une série de conférences internationales tenues au cours des années 90, notamment la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993 et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995.

La Conférence de Beijing, en particulier, a mis l'accent sur le principe essentiel selon lequel l'égalité des sexes — par la protection des droits des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes — constitue le fondement d'une société saine et prospère. La République de Corée s'engage à maintenir son soutien aux efforts internationaux en faveur de la promotion de la condition féminine.

Cependant, nous devons tous faire davantage pour aider l'Organisation des Nations Unies à être à la hauteur de sa capacité de promotion des droits de l'homme. Les mécanismes dont elle dispose pour favoriser le respect des droits de l'homme universels ont besoin d'être renforcés et renouvelés de fond en comble. Nous devons renforcer le rôle de coordination du Haut Commissaire aux droits de l'homme et des ressources du Centre pour les droits de l'homme. Le Gouvernement coréen fera de son mieux pour contribuer concrètement à cet objectif.

Envisagée depuis les procès des Tribunaux de Nuremberg et de Tokyo, il y a de cela un demi-siècle, l'idée d'une cour internationale chargée de châtier les crimes contre l'humanité commence à se matérialiser, alors même que les tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda s'efforcent de traduire en justice des criminels qui ont commis des génocides et d'autres crimes massifs. Un comité préparatoire met actuellement au point le projet de statut de la cour crimi-

nelle internationale, élaboré par la Commission du droit international. Nous espérons que la Cour sera rapidement mise en place ce qui, à notre avis, dissuaderait les violateurs potentiels des droits de l'homme. Nous nous réjouissons également de la création du Tribunal international du droit de la mer, qui devrait contribuer sensiblement au renforcement de l'ordre et du droit internationaux.

La route conduisant à la démocratie dans la République de Corée a été longue et difficile. En fait, poser les fondements de la démocratie dans un pays en développement n'est jamais facile. Cela exige la vigilance d'un public conscient de la démocratie et des droits de l'homme et un gouvernement disposé à développer la volonté de ses citoyens. Cela a été et demeure un objectif primordial du Gouvernement coréen. Nous faisons tous les efforts possibles pour promouvoir davantage les droits de l'homme et la démocratie par l'amélioration de nos mécanismes légal et institutionnel.

Mon gouvernement a également contribué activement à soutenir l'élan démocratique à travers le monde. Dans le cadre de notre appui aux activités d'assistance électorale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous avons fourni une dizaine d'observateurs ainsi que des fournitures à l'opération internationale destinée à garantir la tenue d'élections libres et honnêtes en Bosnie-Herzégovine. Dans le passé, nous avons également participé aux missions chargées d'observer les élections au Mozambique, au Cambodge, en Afrique du Sud et en Palestine.

J'aimerais maintenant en venir à la situation dans la péninsule coréenne. En dépit de la diminution des tensions enregistrée dans le monde entier depuis la fin de la guerre froide, la péninsule coréenne continue d'être une source d'instabilité et une menace pour la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et au-delà. Malheureusement, les vagues d'ouverture et de réconciliation qui ont déferlé sur d'autres parties du monde n'ont pas encore atteint la péninsule coréenne, dernière question héritée de la guerre froide qui demeure sans solution.

La semaine dernière, la Corée du Nord a envoyé un sous-marin ayant à son bord des commandos armés qui avaient pour mission de s'infiltrer dans le Sud. Nous avons découvert cette infiltration lorsque le sous-marin s'est échoué sur le rivage de Kangrung, ville située sur la côte orientale sud-coréenne. On soupçonne que 26 agents armés ont débarqué. Vingt et un d'entre eux ont été tués et un autre a été capturé. D'après celui-ci, ces agents étaient tous des officiers du Ministère nord-coréen de la défense. Des investigations ultérieures ont également révélé des détails

choquants. Les 11 Nord-Coréens trouvés morts le jour où ils ont débarqué ont apparemment été tués par leurs comparses pour des raisons inconnues.

L'enquête continue afin de connaître le motif de l'infiltration et d'autres détails, mais les renseignements obtenus à ce jour donnent à penser qu'il est fortement possible que l'infiltration de la semaine dernière fasse partie d'une opération d'infiltration à plus grande échelle.

Cet acte effronté de provocation posé par la Corée du Nord n'est pas seulement une violation grave de nos eaux territoriales et de notre souveraineté; c'est aussi une violation flagrante de l'Accord d'armistice. Il démontre également à l'évidence que la Corée du Nord est prête à tout pour parvenir à la réunification coréenne, y compris l'usage de la force. Il va sans dire que cet acte de provocation est une menace directe à la paix et à la stabilité sur la péninsule coréenne et dans la région.

Nous exhortons une fois encore la Corée du Nord à renoncer à sa volonté absurde d'unifier la Corée par la force et à continuer de vivre selon le principe de la coexistence pacifique avec le Sud. Le Nord devrait également respecter l'Accord d'armistice et s'abstenir de toute tentative visant à compromettre le régime d'armistice actuel.

Nous saisissons également cette occasion pour réitérer notre appel à la Corée du Nord afin qu'elle accepte notre proposition d'engager des pourparlers à quatre auxquels participeraient les deux Corée, la Chine et les États-Unis, ce qui permettrait des négociations constructives en vue de l'instauration d'une paix durable sur la péninsule. En l'absence d'une réaction positive de Pyongyang et compte tenu de la gravité de la violation de l'armistice par la Corée du Nord, mon pays est fermement convaincu que l'Accord d'armistice devrait rester pleinement en vigueur.

À la cinquantième session historique de l'Assemblée générale, nous avons dressé un bilan collectif du passé de l'ONU et déterminé ses futures orientations. Dans un esprit ouvert et tourné vers l'avenir, nous avons comparé nos conceptions de l'organe mondial qui sera nécessaire pour relever les défis du XXIe siècle. Aujourd'hui, cette cinquante et unième session marque le début d'une étape difficile : il faut réaffirmer notre engagement collectif envers l'organe mondial pour qu'il devienne le moyen privilégié de concrétiser nos idées.

Ensemble, nous pouvons jeter les bases d'un renouveau de l'ONU. Pouvons-nous réaliser l'harmonie grâce à la diversité? Pouvons-nous canaliser nos énergies vers les

quatre priorités suivantes : enrayer la prolifération des armes de destruction massive; soutenir les capacités de l'ONU en matière de maintien et de consolidation de la paix; promouvoir le développement économique et social durable, et renforcer notre engagement commun à l'égard du droit international et des droits de l'homme? La réponse à ces questions doit être un «oui» collectif et retentissant. La République de Corée est prête à apporter sa contribution, par l'intermédiaire de l'ONU, pour relever les défis du siècle prochain.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte, S. E. M. Joseph Cassar.

**M. Cassar** (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite d'emblée le Président de ses nouvelles responsabilités et je rends hommage à M. Freitas do Amaral, du Portugal. L'année dernière, pendant la session du cinquante-tenaire, sa détermination a été le moteur qui a dynamisé le processus de revitalisation de cette assemblée.

Il y a moins d'un an, les dirigeants du monde se réunissaient dans cette salle pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'ONU et renouveler leur attachement à la Charte. La communauté mondiale s'en était réjouie. L'espoir avait survécu à l'obscurité de la guerre froide. La confiance dans l'Organisation des Nations Unies a cependant été tempérée par la conscience des difficultés menaçant sa survie même, ainsi que les aspirations des peuples qu'elle représente. L'Organisation était-elle en mesure de faire face au nouveau phénomène d'instabilité qui risquait de saper ses capacités et ses ressources? Ce qui a prévalu, c'est une évaluation pragmatique. Les autres formules pour renforcer l'ONU étaient soit de tenter de réinventer la roue soit de saborder cette instance de dialogue et de coopération, en laissant l'arrogance et le chaos inaugurer le nouveau millénaire.

Nous, les peuples, nous ne pouvons guère nous permettre la guerre. La rhétorique ne pourra jamais éliminer la douleur et la destruction qu'elle génère. L'ONU a été fondée pour préserver les générations futures de ce fléau. Malgré le colonialisme alors répandu et les angoisses générées par la bipolarité, la communauté mondiale a réussi à juguler le risque de guerre. À mesure que croissait la capacité de destruction, le risque pour les États d'être annihilés augmentait d'autant. Des mesures courageuses et hardies exigeaient une vision claire et un engagement envers la paix. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prorogé pour une durée indéfinie l'année dernière, est un événement historique dans cette quête ardue. Le Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre jalon. Malte a coparrainé la résolution qui a conduit à son adoption par l'Assemblée générale et elle a l'honneur de compter parmi ses premiers signataires.

Cependant, le défi demeure. Nous devons accroître la confiance pour assurer une adhésion et une conformité universelles à ces traités et à d'autres, notamment la Convention sur les armes chimiques. En raison des atermoiements dont font preuve les États qui comptent le plus à l'égard de leur ratification, ceux-ci risquent de rester lettre morte. Malte se félicite de l'engagement exprimé par le Président Clinton des États-Unis d'Amérique à cet égard.

Le risque d'un conflit mondial, bien que lointain, n'en demeure pas moins présent. L'horreur totale d'un holocauste nucléaire incite naturellement à la modération. Ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'armes classiques ou d'armes de destruction massive. Les victimes par millions de conflits locaux et régionaux, qu'elles soient décédées, mutilées, réfugiées, déplacées, devenues veuves ou orphelines, continuent de tourmenter la conscience de l'humanité. Ce sont ces tragédies qui nous incitent à mettre en oeuvre des initiatives en faveur de la sécurité et de la confiance. Malte appuie sans réserve l'appel à l'interdiction de la production, de l'exportation et de l'emploi de mines terrestres antipersonnel. Le programme d'action en sept points proposé par le Ministre allemand des affaires étrangères Kinkel fournit une base appropriée pour progresser dans ce domaine.

Nous devons éliminer les bastions de la méfiance. Seul un régime consolidé de mesures de confiance et de désarmement pourra soutenir la foi, l'engagement dans le règlement pacifique des différends et l'attachement à celui-ci. Ce processus nécessite une action régionale et internationale concertée. Malte a apporté son appui actif à la sécurité et à la coopération dans la Méditerranée. Malte et la France ont toutes deux fait des propositions en faveur d'un pacte de stabilité pour la Méditerranée. La préoccupation commune des pays touchés par des problèmes communs peut contribuer à surmonter ceux-ci. Cette initiative, entre autres, pourrait transformer une mer troublée en une mer de confiance mutuelle.

La politique étrangère de Malte s'inspire et est tributaire à la fois de la notion de stabilité régionale. Elle continue de soutenir nos initiatives en vue d'une coopération méditerranéenne accrue. Elle a inspiré notre proposition, à savoir que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se déclare un accord régional aux termes du Chapitre VIII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

L'élargissement de l'Union européenne, dont Malte espère devenir bientôt un membre à part entière, fournit une dimension unique au processus de coopération régionale. Malte se félicite de la déclaration faite par le Vice-Premier Ministre Spring de l'Irlande au nom de l'Union européenne. Elle reflète les valeurs communes qui ont toujours inspiré le processus européen et conduit à la consolidation de la démocratie, de la prospérité, de la justice sociale et de la solidarité. Dans le cadre d'un dialogue structuré, Malte a collaboré avec ses partenaires de l'Union européenne sur des questions fondamentales pour promouvoir la coexistence pacifique, la coopération, le développement et le progrès au sein de la communauté mondiale.

Malte appuie le partenariat euroméditerranéen. La coopération dans les domaines politique, sécuritaire, économique et financier ne peut que produire des résultats. Les relations sociales, culturelles et humaines sont d'autres aspects importants de ce partenariat. Malte a toujours vu sa candidature au statut de membre de l'Union européenne en termes qui englobent la dimension économique et les dimensions politiques plus larges. Le succès des négociations sur l'accession de Malte, qui doivent commencer au cours des prochains mois, auront pour effet de renforcer encore notre contribution.

Les institutions interdépendantes de l'édifice de la sécurité européenne comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Partenariat pour la paix et le Conseil de l'Europe ont renforcé les domaines distincts de coopération dont dépend la sécurité. Nous devons déceler et combattre les menaces contre la paix dès qu'elles apparaissent.

Nous avons été les témoins de l'horreur de l'intolérance fondée sur la nationalité, la race, la religion ou les convictions politiques. De terribles conflits et des actes de terrorisme ont détruit des vies et foulé aux pieds les droits et la dignité de populations entières.

De tels événements nous ont poussés à agir. La création de tribunaux spéciaux et les négociations en cours sur la création d'un tribunal pénal international, que Malte appuie pleinement, attestent de la diversité des moyens utilisés par l'ONU pour répondre aux nouveaux besoins.

La réalisation de la paix grâce à un règlement négocié ne se révèle pas toujours être le chemin le plus direct ni le plus populaire. Or, il n'y a pas d'autre chemin. La réconciliation n'arrive pas toute seule. Elle requiert du courage et des dirigeants qui tendent la main à leurs adversaires et pour contruire pierre par pierre l'édifice de la stabilité.

Les processus universellement applaudis qui ont ramené l'espoir d'un règlement en Bosnie-Herzégovine et au Moyen-Orient font partie de cette noble tâche.

La mise en oeuvre des accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, la reprise des négociations et le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sont indispensables pour la stabilité au Proche-Orient. La communauté internationale doit continuer d'aider ce processus. Malte se félicite de la première réunion qui a eu lieu entre le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Arafat. Les récents incidents violents qui se sont déroulés à Jérusalem et à Ramallah ces derniers jours suscitent de graves préoccupations. La dynamique du succès ne doit pas être anéantie par des actes qui sapent la confiance édiflée jusqu'ici.

Le peuple de Chypre est assoiffé de paix et d'unité depuis trop longtemps et mérite également de parvenir à un règlement juste et durable.

Dans cette salle, nous avons toujours applaudi ceux qui bâtissent la paix. Nous n'avons jamais reconnu les belliqueux, les agresseurs ou les cyniques qui doutent constamment et dissuadent les autres d'entretenir l'espoir.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement et les activités de l'Organisation des Nations Unies en Palestine, en Namibie, au Cambodge et au Mozambique font partie de l'histoire de cette Organisation qui a contribué au bien-être et à l'épanouissement des peuples, au maintien et à la consolidation de la paix. Les succès réalisés ne doivent pas être ternis par les échecs. Les Casques bleus déployés dans le monde ne sont-ils pas un signe d'engagement? Les négociations sur la diplomatie préventive ne sont-elles pas un engagement de nous attaquer aux causes profondes de tension et de conflit? Nos délibérations sur le développement ne sont-elles pas des moyens de créer la stabilité et le bien-être au niveau local?

En 50 ans, nous avons créé une série d'outils en vue de promouvoir la coopération. Mais il est vrai que nos outils doivent être perfectionnés. Nous devons les adapter aux réalités d'aujourd'hui. Toutefois, un outil doit être utilisé. Une remise pleine d'outils parfaits mais inutilisés n'a jamais permis à aucun agriculteur de subvenir à ses besoins. Seule la volonté d'utiliser ces outils et d'investir son énergie là où il le faut permet de récolter les fruits de son labeur.

L'avenir exige une démarche davantage orientée vers l'action : il faut passer plus de temps dans les champs qu'à réfléchir dans la remise. C'est cette détermination qui nous guide dans le suivi des conférences de l'ONU sur l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social, les droits de la femme et les établissements humains. Le Sommet mondial sur l'alimentation est un autre exemple d'action.

Le recentrage des activités de développement a mené à diverses initiatives, y compris celles spécifiques à l'Afrique. Les partenariats qui ont été créés par l'Union européenne et le Japon avec le monde en développement témoignent d'une action concertée et active. Les succès enregistrés par un certain nombre de pays en développement soulignent les bienfaits de telles entreprises. Le dialogue établi entre le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 et le Groupe des Sept est un pas important et bienvenu.

Les établissements universitaires de Malte, en collaboration avec les institutions des Nations Unies et le secrétariat du Commonwealth, organisent et parrainent tous les ans un certain nombre de programmes de formation. La plupart relèvent de la catégorie de la formation des formateurs. Des étudiants du monde en développement et de pays à économie en transition ont assisté à des cours de formation à court ou à long terme et sont maintenant rentrés dans leur pays où ils contribuent directement au développement.

Malte, par l'intermédiaire de son gouvernement et d'organisations non gouvernementales verse régulièrement des fonds en faveur d'un certain nombre de programmes d'aide humanitaire et d'aide au développement à l'étranger. Ces initiatives, avec la participation traditionnelle des enseignants et des travailleurs sociaux maltais dans le monde en développement, en tant que volontaires des organisations non gouvernementales ou membres d'ordres religieux, symbolisent notre engagement national en faveur de la solidarité internationale.

Nous sommes fiers de nos réalisations collectives. Chaque convention et chaque traité acceptés par la communauté internationale est un témoignage de notre volonté commune d'édifier une vie meilleure, et sont autant de symboles de notre volonté de transformer nos épées en charrues. Toutefois, les visages angoissés de millions d'enfants qui n'ont même pas le droit d'espérer continuent de nous tourmenter, qu'il s'agisse de la guerre, de la famine, ou de l'exploitation qui engendre la misère. Notre avenir collectif ne sera jamais assuré tant que ces enfants n'auront pas acquis le droit de sourire avec espoir et de jouir de leur juste part des largesses que prodigue la société.

Le cynisme et le fatalisme ne peuvent nous guérir des maux sociaux. Allié à l'espoir, le pragmatisme porte ses fruits. Qu'y a-t-il de plus pragmatique que de s'occuper des plus démunis auxquels des gens comme Mère Teresa consacrent leur vie. Une personne de moins qui va se coucher l'estomac vide, une personne de moins qui souffre, une personne de moins qui est sans abri. Ce sont là de petits pas pragmatiques inspirés par la dignité innée de chaque être humain; des actes de solidarité attentionnée dont chaque individu, chaque famille, chaque communauté, est capable; le dévouement aux autres crée l'espoir. Chaque gramme de nourriture qui permet d'atténuer la famine; chaque goutte d'eau qui permet de lutter contre la sécheresse et la désertification; chaque dose de médicament qui permet d'empêcher la propagation des maladies; chaque livre qui encourage le savoir, permet d'ériger un monde meilleur.

La démocratie, la primauté du droit, des élections libres et régulières et une vigilance constante dans la promotion et la protection des droits de l'homme sont les garants de la paix. Des missions internationales d'observateurs des élections sont une contribution importante à l'édification de la confiance. Malte a participé à ce processus, tout récemment en Palestine et en Bosnie-Herzégovine.

La retenue est aussi déterminante que l'action. Les émissions qui polluent l'environnement, l'abattage du bois qui décime nos forêts ombrophiles; les pêcheurs au chalut qui épuisent nos stocks de poissons, tous ces phénomènes, même s'ils sont présentés comme des impératifs économiques, sapent nos efforts visant au développement durable.

Malte attend avec intérêt la session extraordinaire de cette assemblée qui doit se tenir en 1997 pour assurer le suivi et la mise à jour des résultats de Rio.

Nous avons des stratégies et des plans d'action. Il est temps maintenant d'avoir un engagement dynamique. Les générations actuelles et à venir exigent que nous utilisions ces instruments pour lutter contre le trafic des drogues, les transferts illicites d'armes, le blanchiment de l'argent et le crime organisé, qui minent la vie des communautés que nous édifions avec tant d'efforts.

Mon gouvernement est totalement acquis à cette cause. La législation adoptée a renforcé les mesures afin d'arrêter les trafiquants, permettant ainsi de réduire la circulation des drogues et de confisquer les fonds illégaux accumulés. Cette politique résolue porte ses fruits. Malte appuie la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998 pour examiner l'ensemble des questions

relatives au trafic des drogues et autres questions connexes. La convention proposée par la Pologne pour lutter contre la criminalité transnationale a été notée avec intérêt. La coopération régionale et internationale sur ces questions demeure la clef du succès.

Nos enfants ont le droit de vivre sans peur dans un monde plus sûr. Cela demeure notre responsabilité en tant que parents et dirigeants.

L'ONU est souvent accusée de ne pas jouer le rôle qui lui a été confié. Or l'ONU n'est que ce que les États Membres en font. Ils décident de son avenir. La réforme de l'Organisation exige de la discipline dans nos méthodes de fonctionnement. Nous devons nous débarrasser des chaînes que nous nous imposons et agir avec l'esprit revigoré qu'exige notre temps.

Endurcis par les brasiers des conflits et les enseignements tirés de la Société des Nations, les pères fondateurs ont édifié à l'intérieur de la Charte un équilibre qui doit être préservé. La réforme ne doit pas se réduire à une simple juxtaposition de tableaux organisationnels. Ce n'est qu'en revitalisant l'esprit qui a donné vie et but à notre Organisation que nous parviendrons à un idéal de nations, grandes et petites, oeuvrant à l'unisson pour un monde meilleur.

En sa qualité de Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, immédiatement après la guerre froide, le Vice-Premier Ministre de mon pays, M. Guido de Marco, avait appelé à la réflexion et à l'action afin d'améliorer les relations symbiotiques existant entre les principaux organes des Nations Unies. Depuis, des groupes de travail ont été créés pour débattre de la restructuration.

Au sein du groupe chargé de la réforme du Conseil de sécurité, le travail a évolué mais on est loin d'avoir trouvé un terrain d'entente. Un consensus existe quant au fait que le Conseil devrait être élargi et être plus représentatif. Le type d'élargissement et les catégories continuent de faire l'objet d'une grande divergence de vues. Malte se réjouit à la perspective d'un Conseil de sécurité élargi, qui servirait mieux la communauté mondiale. S'agissant de l'intérêt d'une augmentation du nombre de membres permanents, nous n'avons pas d'opinion arrêtée. De par sa nature, la qualité même de membre permanent exige que nous définissions des critères clairs et précis des qualifications exigées des candidats actuels et futurs.

Dûment conscients des changements intervenus dans les relations internationales ainsi que de la nature et de la portée des contributions des États à l'exécution des tâches

confiées au Conseil, nous devons éviter d'adopter des positions trop rigides ou pouvant être interprétées comme telles. Il y a plusieurs propositions de compromis qui peuvent nous aider à trouver une solution, même de façon temporaire. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et un réel intérêt le Ministre des affaires étrangères Dini expliquer la proposition italienne comme tenant compte à la fois de la contribution extraordinaire d'un certain nombre d'États et du droit de tous les États de siéger au Conseil indépendamment de leur dimension, de leur richesse ou de leur puissance militaire.

Seuls des accords entre États qui auront obtenu la confiance de tous peuvent nous aider à surmonter les obstacles existants. Nous sommes heureux de noter qu'il existe un consensus sur une amélioration qualitative des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, lesquelles sont importantes. Les changements introduits dans les méthodes de travail du Conseil sont un signe de cette disposition positive universelle.

Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies a enregistré des progrès importants et s'est attaqué à de nombreuses questions complexes. Malte s'est toujours prononcée en faveur d'une plus grande efficacité de l'Assemblée générale, qui devrait se voir confier un rôle plus efficace afin de dissiper les perceptions négatives potentielles. Les responsabilités de l'Assemblée, dont nous sommes tous membres permanents, sont nombreuses et variées. Nous avons déjà noté les avantages de la rationalisation. Il faut faire davantage. Nos délibérations ont une incidence sur l'opinion publique et la conjoncture politique. Nous ferions preuve de négligence si nous nous laissions paralyser par l'indifférence et la bureaucratisation au point de ne pouvoir assumer pleinement les responsabilités et les obligations que nous impose la Charte.

Dès la quarante-cinquième session, le Vice-Premier Ministre de mon pays a également demandé que soit réexaminé le rôle du Conseil de tutelle. La création ou la suppression d'une institution a nécessairement une incidence sur les principes sur lesquels elle a été fondée. La nature équilibrée de la Charte doit être renforcée et non diminuée. L'ONU doit continuer de chérir tous les principes sur lesquels elle a été fondée, y compris la notion de confiance, sur laquelle repose le Conseil de tutelle.

L'année dernière, Malte a proposé une résolution visant à obtenir l'avis des États sur l'avenir du Conseil de tutelle. La diversité des opinions exprimées montre ce qu'il est possible de faire. Malte espère que les discussions se

poursuivront sur la question, certaine qu'il existe une volonté de mieux utiliser les institutions existantes au service des principes de la Charte. Notre patrimoine commun et le bien-être des générations futures exigent que, tout en réorientant l'ONU, nous sauvagions et protégeons la vision et les idéaux qui lui ont donné naissance.

Malte a lancé, il y a 30 ans, la notion de patrimoine commun. Cette notion est maintenant enracinée dans la réalité de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins. Il faut du temps pour que les idées parviennent à maturité et qu'un consensus voie le jour. Le dernier développement en la matière est l'inauguration, le mois prochain à Hambourg, en Allemagne, du Tribunal international du droit de la mer, ce dont nous nous félicitons. Il est certain que ces institutions contribueront à renforcer le principe sous-jacent de la confiance dans la protection et la sauvegarde de notre patrimoine commun.

La crise financière que traverse notre Organisation a refroidi les espoirs et découragé plus d'un. Malte estime que l'exercice actuel d'évaluation des coûts, d'élimination du gaspillage et de rationalisation des structures doit se poursuivre. Si des coupes sont essentielles pour renforcer l'ONU, la nécessité pour tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations et de payer leurs contributions mises en recouvrement au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix, intégralement, promptement et inconditionnellement est également essentielle. L'examen du barème des quotes-parts contribuera également à améliorer l'assise financière de l'Organisation.

Le mot «faillite» est horrible. Il revient beaucoup trop souvent lorsqu'il s'agit de l'Organisation. Les finances sont certainement une source de préoccupation commune. Mais un autre phénomène nous menace — la faillite morale. C'est de loin le danger le plus grand et celui que nous devrions redouter le plus.

Avec la fin de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies de la deuxième génération doit trouver dans ses États Membres la volonté et l'engagement de faire face aux vents du changement qui soufflent parfois en bourrasques et en tempête. La main solidement posée sur le gouvernail et les yeux fixés sur l'étoile qui a guidé les pères fondateurs, nous pouvons encore mener le navire à bon port. Le sort de l'humanité est notre précieuse cargaison et notre responsabilité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama.

**M. Gama** (Portugal) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection, et lui dire que nous avons confiance dans sa capacité de diriger les travaux de la présente session. Tout en le félicitant de son élection, je me réjouis qu'il représente un pays, la Malaisie, avec lequel le Portugal a d'excellentes relations ainsi que des liens historiques et culturels profonds.

Je pense que l'on comprendra que je saisisse également cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, mon compatriote, M. Freitas do Amaral, pour la façon dévouée, compétente et novatrice dont il a dirigé les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite également exprimer au Secrétaire général toute mon admiration pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions au cours d'une période durant laquelle l'ONU a été appelée à jouer un rôle toujours plus actif dans plusieurs aspects de la vie internationale.

Mon collègue irlandais a déjà pris la parole devant l'Assemblée au nom des 15 États membres de l'Union européenne et a exprimé des positions que le Portugal partage entièrement. Je voudrais toutefois revenir sur certaines questions, qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Qu'il me soit permis de préciser que si je parle en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Portugal, je le fais aussi en tant que représentant d'un pays qui est extrêmement fier d'appartenir à la Communauté lusophone. C'est probablement l'organisation internationale la plus récente et, en ma qualité de Président de son conseil des ministres, je présume qu'elle jouera un rôle très important dans le concert des nations par le biais d'une coopération utile et efficace avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions. Symbole du renforcement de la solidarité et de la fraternité qui unit ces pays, elle stimulera le développement économique et social de ses peuples tout en affirmant et en disséminant la langue portugaise, qui est l'héritage commun de plus de 200 millions de personnes disséminées sur tous les continents.

La Communauté lusophone, composée de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe et du Portugal, est un projet

politique reposant sur la langue portugaise, qui constitue le lien historique et le patrimoine commun des sept pays, même s'ils sont séparés sur le plan géographique. Ce sera toujours un forum ouvert, basé sur un soutien mutuel et sur des relations étroites avec toutes les communautés lusophones du monde ainsi que la coopération avec d'autres organisations similaires.

Un an après la commémoration du cinquantième anniversaire, nous sommes encore loin de réaliser les attentes et les besoins véritables de l'Organisation. Il est clair qu'un processus de cette ampleur ne peut être mené à bien qu'à moyen terme.

La question qui est au coeur du processus de réforme, celle à laquelle nous devons faire face, c'est la solution de la grave crise financière des Nations Unies. Nous estimons que pour surmonter la crise il faut que trois conditions essentielles soient réunies : le respect des obligations financières, à temps et en totalité; la révision du barème des contributions afin de refléter la capacité de paiement des États Membres; la rigueur financière et l'utilisation rationnelle des ressources existantes. Soucieux de contribuer à la solution de la crise, le Portugal a de sa propre initiative accru sa contributions au budget des opérations de maintien de la paix pour 1995. Nous sommes ainsi passés du groupe C au groupe B du barème des quotes-parts. Cette décision entraînera la multiplication par cinq de notre contribution initiale.

La réforme du Conseil de sécurité est tout aussi importante. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'avec une représentation suffisante et équitable de toutes les régions du monde que le Conseil de sécurité deviendra plus démocratique et, partant, plus efficace dans la formulation et la mise en oeuvre de ses décisions.

Puisque je parle du processus de réforme, je me dois également d'évoquer les questions touchant à l'Agenda pour le développement et à l'Agenda pour la paix. S'agissant de l'Agenda pour le développement, force nous est bien de reconnaître la nécessité de procéder à une évaluation de tout le système d'aide internationale pour le développement et de réfléchir au rôle qui doit incomber aux Nations Unies dans ce domaine.

Le développement intégré et durable que nous proposons doit être recherché sous tous ses aspects, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans celui de la consolidation des institutions démocratiques. Pour atteindre ces objectifs, il serait également nécessaire de mettre en oeuvre les décisions prises lors des grandes conférences

mondiales des Nations Unies, car c'est pendant ces conférences que l'Agenda pour le développement a peu à peu pris corps. Cette question est d'autant plus importante pour le Portugal que nous accordons une attention toute particulière au dialogue Nord-Sud. Et j'en veux pour preuve le fait que le Centre Nord-Sud se trouve à Lisbonne.

Conscient du fait qu'aujourd'hui la tâche importante dans ce domaine consiste à aider les pays en développement, notamment les plus vulnérables d'entre eux, le Portugal a progressivement augmenté les fonds qu'il réserve pour l'aide au développement, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre des organisations internationales dont il est membre. À cet égard, notre aide publique au développement dépasse l'objectif fixé par les donateurs à la Conférence de Paris, en 1990.

Sur le plan multilatéral, qu'il me soit permis de mettre en exergue l'importance que nous accordons à la Convention de Lomé, qui constitue à nos yeux un instrument fondamental de l'aide et de la coopération entre les membres de l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Voilà pourquoi nous avons toujours prôné un examen de la Convention fondé sur le respect des principes du partenariat et de la coopération.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales continue sans aucun doute de constituer le principal problème auquel les Nations Unies doivent faire face. Les résultats obtenus dans le cadre de la plupart de leurs missions nous permettent de conclure que nous ne devons ni relâcher nos efforts, ni freiner le dynamisme de notre activité.

Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies ne peut pas renoncer à sa mission, qui consiste à aider au rétablissement de la paix. Nous pensons toutefois que c'est sur la prévention des conflits que doivent se concentrer les efforts. Mais dans les deux domaines, la question de la coopération entre les Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales a de toute évidence été soulevée. Nous l'avons vu récemment dans des exemples positifs comme l'action conjointe de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et de l'Union européenne (UE) sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Le Portugal est membre de toutes ces organisations et il y prend une part active.

L'autre aspect des efforts de paix a pour nom désarmement. Le Portugal se félicite de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Portugal, qui a l'intention de participer de manière significative au

système de vérification du Traité, a signé ce dernier, qu'il ratifiera sous peu. Nous engageons tous les États Membres des Nations Unies à faire de même.

Il est urgent que le processus d'élargissement de la Conférence du désarmement soit parachevé et que l'on entreprenne de débattre de son programme de travail ainsi que des règles qui régissent la prise des décisions et l'admission de nouveaux membres, qu'il convient d'améliorer. Il devient de plus en plus indispensable de parler sérieusement du désarmement nucléaire si l'on veut atteindre l'objectif ultime qu'est l'élimination des armes nucléaires. Nous estimons que la Conférence du désarmement devrait, au début de sa prochaine session, entamer les négociations sur un traité portant prohibition de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

En ce qui concerne le grave problème des mines terrestres antipersonnel, le Portugal espère que cette année des mesures concrètes seront prises en vue d'interdire complètement la fabrication et l'exportation de ces engins de mort et de destruction. Pour notre part, nous avons décrété un moratoire sur la production et l'exportation de ces armes. En outre, je voudrais dire que le 23 août dernier mon pays a ratifié la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Parmi les nombreuses activités de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais insister sur deux domaines qui me paraissent vitaux : l'environnement et les droits de l'homme.

La protection de l'environnement est une question qui nous préoccupe de plus en plus. Nous reconnaissons à cet égard la grande importance des problèmes que posent les changements climatiques, la désertification et la protection du milieu marin. C'est pourquoi le Portugal suit de très près la mise en oeuvre des principes et des décisions adoptés à ce propos lors des grandes conférences des Nations Unies.

Je voudrais dire aussi que le Portugal, dont le territoire comporte deux archipels — les Açores et Madère —, s'intéresse tout particulièrement aux questions liées à la mer, notamment à celle de la gestion équilibrée de la pêche et des ressources marines. À cette fin, mon pays est du reste en train de prendre les dispositions nécessaires pour ratifier rapidement la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

En outre, suite à une initiative prise par le Portugal à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, cette dernière a proclamé 1998 Année internationale des océans.

Expo-98, centrée sur ce sujet, sera organisée à Lisbonne en 1998. Elle aura pour thème : «Les océans : patrimoine pour l'avenir». Elle s'intéressera plus particulièrement à la relation qui existe entre le stade actuel des connaissances en matière de ressources marines et la nécessité pressante de veiller, grâce à une gestion rationnelle et scientifique, à assurer un meilleur équilibre écologique de notre planète.

La défense et la promotion des droits de l'homme sont l'une des principales préoccupations de la politique étrangère portugaise. Nous estimons que la responsabilité incombe à tous les gouvernements de garantir dans leurs pays respectifs la pleine jouissance de tous les droits de l'homme. Mais il est légitime aussi que la communauté internationale veille à assurer la protection et la promotion de ces droits de par le monde.

Nous pensons que les Nations Unies ont un rôle clef à jouer et donc qu'il est indispensable que le Haut Commissaire et le Centre des droits de l'homme soient dotés des ressources humaines et financières suffisantes pour assurer la réalisation de cette tâche importante.

Une constante de la politique étrangère portugaise a été d'insister sur la nécessité de trouver une solution politique et diplomatique à la question du Timor oriental, sans laquelle il ne sera pas possible de mettre un terme aux abus systématiques des droits de l'homme qui continuent de prévaloir dans ce territoire.

Le Portugal a dit et redit — et je le répète ici une fois de plus — que son seul objectif, en dehors de la préoccupation immédiate de la défense des droits de l'homme et de l'identité de la population du Timor oriental dans tous ses différents aspects, est de trouver une solution juste, globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental, conformément au droit international et dans le plein respect des droits de son peuple, notamment son droit à l'autodétermination.

En dépit des difficultés rencontrées, les divergences des positions du Portugal et de l'Indonésie ainsi que la lenteur du processus, nous restons bien décidés à trouver une telle solution par le dialogue et sous les auspices du Secrétaire général, dont je voudrais ici louer les patients efforts. Dans la poursuite de cet objectif, nous estimons qu'il est extrêmement important que se poursuive l'association active des représentants du Timor à ce processus, qui mérite l'appui sans équivoque de la communauté internationale.

À cet égard, je me dois de relever ici le soutien croissant que cette question a reçu de la communauté internationale, notamment à travers l'adoption de positions qui vont des résolutions du Parlement européen aux déclarations des 21 chefs d'État ou de gouvernement des pays membres du Sommet ibéro-américain, et incluent la position commune adoptée cette année par les 15 États membres de l'Union européenne auxquels 14 pays européens supplémentaires se sont associés.

Le Portugal, assumant ses responsabilités en tant que puissance administrante du territoire non autonome du Timor oriental, continuera de coopérer constructivement avec l'ONU, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes, en vue de la conclusion indispensable du processus de décolonisation au Timor oriental.

En cette fin de millénaire, caractérisée par des changements aussi profonds et de proches interdépendances, nous pensons que le continent africain mérite une attention toute particulière de la part de la communauté internationale. À cette fin, tous les efforts devraient se concentrer sur la création de conditions qui permettront à l'Afrique de tirer profit d'un processus de développement semblable à celui qu'ont connu d'autres régions du monde.

Nous agissons donc dans le cadre des organisations internationales dont nous sommes membre, en vue d'empêcher la marginalisation du continent africain et de s'assurer qu'il reçoit un traitement prioritaire dans l'ordre du jour de la communauté internationale.

Du fait que nous défendons activement cette position, le Portugal a proposé à ses partenaires de l'Union européenne la tenue d'un sommet euro-africain, avec la participation de tous les États africains sans exception, pour permettre un dialogue politique au plus haut niveau sur des questions de préoccupation mutuelle. Le but est de donner une nouvelle dimension à nos relations et d'imprimer un nouvel élan aux domaines traditionnels de coopération mutuelle, afin de jeter les bases d'un nouveau partenariat mondial. Les 15 États membres de l'Union européenne ont déjà reconnu l'intérêt et l'importance de cette initiative.

Ce faisant, nous cherchons à inclure l'Afrique dans tous ses aspects à l'ordre du jour international, d'une part en soulignant la dimension et le potentiel économique du continent africain, lequel est digne d'une nouvelle approche et d'un nouveau type de dialogue, et d'autre part en encourageant les pays africains à s'embarquer dans leur propre processus de développement fondé sur la promotion de la

paix, de la démocratie, de la stabilité et du progrès économique et social.

Nous avons appuyé dès le début la création par l'Organisation de l'unité africaine, au Sommet du Caire en 1993, du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Le Portugal attache une très grande importance au renforcement du dialogue entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La deuxième réunion ministérielle, qui doit se tenir au mois d'octobre à Windhoek, permettra certainement de procéder à un examen global de l'importance des activités entreprises à la suite de la Conférence de Berlin.

Le Portugal, qui est membre de la troïka d'observateurs du processus de paix en Angola, continue d'être particulièrement engagé dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, dont l'objectif global est le rétablissement d'une démocratie constitutionnelle en Angola et la formation d'une seule armée nationale.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Alioune Blondin Beye, dont les talents de négociateur contribuent de façon importante à placer de nouveau la paix et l'espoir dans un avenir meilleur à l'horizon de tous les Angolais.

Nous notons avec satisfaction l'évolution positive de la situation qui s'est produite ces derniers mois dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, qui a permis la cessation des hostilités à travers tout le territoire angolais. Toutefois, nous ne pouvons ignorer le fait que des tâches importantes ne sont pas terminées et que tant qu'elles ne le seront pas le caractère irréversible du processus de paix ne peut être garanti. Le report du règlement des questions militaires et politiques est difficile à comprendre et risque de compromettre le processus de consolidation de la paix.

Qu'il me soit donc permis de rappeler les préoccupations exprimées dans la déclaration des trois États observateurs — Portugal, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique — publiée le 22 août 1996. J'appelle le Gouvernement angolais et l'UNITA à continuer de suivre la voie de la paix sur laquelle ils se sont engagés afin de contribuer résolument à la mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka, c'est-à-dire en n'ayant qu'une seule force armée et en créant les conditions nécessaires à la libre circulation des personnes et des biens, permettant du même coup le fonc-

tionnement normal de la société, de l'économie et des institutions de ce grand pays africain.

Je voudrais également demander à la communauté internationale d'appuyer la reconstruction et le redressement de l'Angola. Notamment, il est urgent que les fonds nécessaires soient dégagés pour permettre la mise en oeuvre des programmes de démobilisation des ex-combattants. La stabilité sociale est indispensable au succès du processus de paix.

Je ne voudrais pas en terminer avec l'Afrique sans exprimer la préoccupation que nous inspire la situation qui prévaut actuellement dans la région des Grands Lacs, laquelle a des répercussions tragiques sur la sécurité et le bien-être des peuples innocents. Le Portugal participe aux efforts de la communauté internationale visant à mettre un terme à cette tragédie du continent africain et à assurer le retour de la stabilité dans cette région.

Le Portugal n'est pas resté indifférent aux souffrances des populations des Balkans et à une situation qui a de sérieuses conséquences pour la paix et la sécurité dans les Balkans. Le Portugal participe par conséquent à la Force de mise en oeuvre à l'aide d'un important contingent de soldats, policiers et civils, dont l'effort et l'engagement sont souvent plus marqués que ceux d'autres pays ayant des capacités économiques beaucoup plus grandes.

Les récentes élections en Bosnie-Herzégovine représentent un pas en avant important dans la consolidation de la paix, et nous sommes certains qu'elles auront un effet durable sur la consolidation de l'État bosniaque — fondé sur ses deux entités — en permettant une stabilité auto-entretenu du pays et la reconfiguration de la Force de mise en oeuvre de manière à ne pas affecter le but fondamental, à savoir garantir la paix et la coexistence des trois communautés.

Le Portugal sera l'hôte du prochain Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui se tiendra à Lisbonne les 2 et 3 décembre prochains. Nous espérons que les 53 chefs d'État et de gouvernement qui y participeront prendront des décisions importantes eu égard aux principes fondamentaux d'un modèle de sécurité pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Je suis certain que le projet de charte de Lisbonne qui doit être adopté à cette réunion représentera un pas en avant significatif vers la stabilité du continent européen et le renforcement institutionnel de l'OSCE.

Le Portugal encourage l'établissement de liens plus étroits et plus profonds avec les pays de la Méditerranée, en

particulier ceux du Maghreb, région d'importance fondamentale pour la sécurité, la stabilité et le développement de toute la région. À court terme, il est nécessaire d'adopter des mesures de confiance qui contribueront à jeter les bases d'un nouveau type de relations entre les peuples des deux côtés de la Méditerranée. Le Portugal est attaché à la création d'une charte euro-méditerranéenne pouvant servir de moule à un nouveau partenariat qui contribuera de façon décisive au développement politique, économique, social et culturel de nos partenaires méditerranéens.

Le Portugal suit avec une vive préoccupation les derniers développements du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous pensons que l'avenir de la région dépend essentiellement de la volonté des parties de reprendre d'urgence les négociations, conformément aux principes de Madrid et aux modalités d'Oslo. Je demande à toutes les parties intéressées de faire preuve de retenue et d'honorer les engagements pris antérieurement, ce qui est le seul moyen d'instaurer une paix juste, globale et durable dans la région. Les incidents dramatiques survenus ces derniers jours sont la démonstration la plus claire qu'il n'y a pas d'autre solution que le processus de paix.

Le Portugal a des liens culturels, historiques et humains très étroits avec l'Amérique latine. Le prochain sommet ibéro-américain, qui aura lieu au Chili, représentera une nouvelle occasion d'examiner les progrès importants accomplis par les processus de démocratisation et de développement sur ce continent. En outre, le Portugal se félicite de la tenue, en 1998, du septième sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement.

Le Portugal se félicite des projets d'intégration régionale en Amérique, ainsi que des mécanismes de coopération qui ont été progressivement établis entre les pays de ce continent et l'Union européenne.

Le développement des relations avec l'Asie constitue également une des priorités de politique étrangère du Gouvernement portugais. Nous partageons un patrimoine historique commun avec de nombreux pays de cette région. Au plan bilatéral, outre l'ouverture de nouvelles ambassades en Asie du Sud-Est, nous nous efforcerons de renforcer encore nos relations avec les États des îles du Pacifique, ce qui sera certainement reflété dans le cadre de la Convention de Lomé.

S'agissant de notre participation multilatérale, nous espérons que le nouveau dialogue entamé dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

représentera une étape importante dans les relations entre l'Europe et l'Asie, permettant un contact plus large et plus ouvert sur toutes les questions d'intérêt mutuel pour l'Union européenne et l'Asie.

Le processus de transition à Macao, qui doit se terminer à la fin de 1999, fondé sur un dialogue constructif et une coopération étroite avec la Chine, revêt une grande importance pour le Gouvernement portugais, dont la préoccupation essentielle est de garantir la prospérité et la stabilité du territoire, ainsi que de préserver son identité.

La dynamique multilatérale revêt incontestablement une importance toujours plus grande dans les réalités internationales actuelles. Le Portugal a fait des efforts sincères en vue de renforcer sa participation dans les organisations dont il est déjà membre et en participant à de nouveaux cadres multilatéraux. La participation croissante du Portugal aux opérations de maintien de la paix atteste clairement son attitude à cet égard. Le Portugal a des contingents importants en Bosnie et en Angola et il a actuellement la responsabilité délicate d'assurer le commandement de la Force des Nations Unies au Sahara occidental. Je suis heureux de faire remarquer que dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous occupons le sixième rang parmi les pays de l'Union européenne qui fournissent des contingents aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et le neuvième parmi les pays faisant partie de Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous nous trouvons nettement dans la première moitié de la liste des pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devançons également d'autres États Membres qui disposent de plus grandes ressources et dont le produit total par habitant est plus élevé.

La candidature du Portugal au Conseil de sécurité doit être considérée comme une expression importante de la volonté de mon pays de continuer de participer, aussi pleinement que possible, à la dimension multilatérale du monde d'aujourd'hui. Le Portugal est un pays à vocation universelle, habitué à établir des contacts avec de nombreuses et diverses régions du monde et à comprendre et accepter les différentes cultures et civilisations.

Nous pensons donc que, en tant que membre du Conseil de sécurité, nous serons à même de contribuer à la recherche de solutions conformes aux principes et objectifs inscrits dans la Charte. Nous pensons également que la participation au Conseil de sécurité d'États ayant la superficie et les caractéristiques du Portugal contribuerait à un meilleur

leur équilibre et à une plus grande représentativité dans les décisions prises par cet organe.

Cela ne sera possible que lorsque l'on respectera pleinement le principe de l'égalité souveraine de tous les États Membres, qui, en vérité, est le garant principal de la démocratie au Conseil de sécurité. Pourtant ce principe n'a pas été respecté dans la pratique. En fait, sur 185 États Membres, 79 n'ont jamais servi au Conseil de sécurité et 44 n'ont servi qu'une fois, comme c'est le cas du Portugal.

Nous pouvons et nous devons améliorer cette situation. En effet, pour garantir une représentation adéquate des États Membres au Conseil de sécurité, il ne faut pas recourir à des obstacles ou à des précédents qui empêcheraient une rotation salubre dans cet organe. Compte tenu de ces raisons, la candidature portugaise au Conseil de sécurité est basée sur ses propres mérites. Nous refusons de recourir à toute alliance, coalition ou autre moyen artificiel qui limiterait et conditionnerait le droit de choisir des États Membres.

La candidature du Portugal n'a pas été présentée pour défendre des intérêts ou pour répondre aux exigences de politiques nationales, elle n'a pas été présentée non plus pour poursuivre ou consolider des ambitions extérieures. La politique étrangère portugaise est un tout indivisible. Elle fait partie d'un espace géostratégique bien défini et évolue à l'intérieur de celui-ci. Elle n'est pas fondée sur l'arrogance ou le pouvoir économique et elle n'a pas été modifiée en fonction de la candidature du Portugal. La politique étrangère de mon pays est conforme à son engagement universel qui prône le dialogue avec tous les peuples du monde.

Avant de terminer, j'aimerais exprimer un vote de confiance dans l'avenir de l'ONU et réitérer le plein attachement du Portugal à la réforme de l'Organisation.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Niger, S. E. M. André Salifou.

**M. Salifou** (Niger) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser les plus chaleureuses félicitations de la délégation nigérienne pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection témoigne de la haute estime et du prestige dont jouit votre pays, la Malaisie, sur la scène internationale, pour sa contribution à la réalisation des idéaux de notre Organisation. Elle constitue également une reconnaissance

de vos talents de diplomate chevronné et d'homme d'expérience.

J'associe à ces félicitations les autres membres du Bureau et vous assure de la collaboration pleine et entière de la délégation nigérienne dans l'accomplissement de votre tâche. Je voudrais exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, toute notre satisfaction et tous nos compliments pour l'excellent travail qu'il a accompli durant sa présidence.

Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, je renouvelle le soutien sans réserve et les encouragements du général Ibrahim Maïnassara Barré, Président de la République du Niger, pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix et du développement. Le témoignage de ce soutien, est-il nécessaire de le rappeler, vous a été montré, Monsieur le Secrétaire général, au dernier sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), lorsque mon pays s'était associé à l'hommage unanime qui vous a été rendu.

Je sais que la décision prise par mon pays de prépositionner un de ses fils comme candidat éventuel au poste de Secrétaire général des Nations Unies, a nourri de nombreux commentaires. C'est l'occasion pour moi de préciser ici que M. Hamid Algabid, car c'est de lui qu'il s'agit, n'est en fait rien d'autre qu'un «candidat à la candidature». Autrement dit, si dans les prochaines semaines, aucun veto ne venait à s'opposer à la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali dans ses fonctions actuelles, l'Afrique ne s'en porterait que mieux. Quoi de plus normal, en effet, qu'un fils de ce continent qui n'a pas moins de mérites que ses prédécesseurs, puisse à son tour bénéficier, comme eux, d'un second mandat à la tête de notre prestigieuse Organisation?

La tenue de la session annuelle de l'Assemblée générale de notre Organisation donne à mon pays, le Niger, l'occasion de renouveler sa foi dans les idéaux et principes contenus dans la Charte des Nations Unies. Le cinquantième anniversaire de notre Organisation commune que nous avons célébré l'année dernière nous a donné l'occasion d'apprécier les progrès accomplis et de définir les objectifs prioritaires auxquels elle doit s'atteler. Au nombre de ces objectifs, figure l'action concertée que doit entreprendre la communauté internationale en vue de réduire le déséquilibre économique entre les nations du Nord et celles du Sud. Malheureusement, la carte du développement économique et social du monde présente une géographie de contrastes et de disparités, alors même qu'on espérait légitimement que

l'après-guerre froide faciliterait la mobilisation de la communauté internationale en faveur du développement.

Partout et plus particulièrement dans les pays du Sud, la pauvreté constitue la plus grande menace pour la stabilité politique et la cohésion sociale. La misère des bidonvilles, celle des enfants de la rue, la pauvreté absolue sont des hontes collectives et elles le resteront aussi longtemps que nous ne considérerons pas la marginalisation comme une fatalité. Comme l'a si bien dit Frederico Mayor, Directeur général de l'UNESCO :

«de la pauvreté à la marginalisation, et de la marginalisation à l'exclusion se crée le terreau le plus fertile pour la violence.»

C'est cette violence que nous devons éviter en offrant des solutions de rechange heureuses aux populations dont nous avons la charge, plus particulièrement en Afrique. En effet, ce continent présente également les signes d'une terre pleine de vitalité, capable des plus grandes prouesses économiques pour peu que la communauté internationale lui en donne la chance et les moyens. C'est dire combien les engagements souscrits d'un commun accord dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique conserve toujours leur pertinence et leur actualité et nécessitent plus que jamais que de plus grands efforts soient déployés en faveur de l'Afrique par les autres membres de la communauté internationale.

À cet égard, la question de la dette extérieure et en particulier celle de la dette multilatérale qui a reçu une attention spéciale lors du Sommet du Groupe des Sept à Lyon, méritent un traitement radical et urgent. Le Niger qui souscrit entièrement aux recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, se félicite du lancement, le 15 mars dernier, de l'Initiative spéciale du Secrétaire général en faveur de ce continent. Il reste à espérer que ce programme qui constitue encore un cadre important de coopération, permettra effectivement d'assurer un développement économique et social durable de l'Afrique.

Il convient, par ailleurs, que l'aide publique au développement, identifiée à juste titre comme une des conditions essentielles de la relance du développement dans les pays africains, puisse retrouver une croissance conforme au niveau indiqué dans les résolutions déjà adoptées dans ce sens. Des mesures de suivi appropriées doivent être mises en place à l'occasion des prochaines assises de l'Organisation mondiale du commerce, à Singapour, pour faire en

sorte que les droits et les intérêts de tous les pays, et en particulier des pays africains, soient protégés. De même, la fourniture d'une assistance technique et financière pour la mise en oeuvre de politiques de diversification à la fois horizontales et verticales de leurs exportations contribuerait à offrir aux pays africains les moyens d'une plus grande indépendance économique.

Depuis la fin de la guerre froide, notre Organisation a enregistré des succès certains dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au nombre de ces succès, figurent l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et multiraciale, la fin d'une guerre désastreuse au Mozambique, les progrès significatifs enregistrés dans le processus de paix en Angola, dans la crise au Moyen-Orient et dans l'ex-Yougoslavie avec notamment la tenue, il y a quelques jours, d'élections en Bosnie-Herzégovine. Le Niger suit avec beaucoup d'attention les efforts entrepris depuis deux années par les autorités du Rwanda pour surmonter les séquelles des tragiques événements connus de tous mais surtout pour consolider l'oeuvre de réconciliation nationale et de paix durable.

La situation au Libéria vient de connaître une évolution positive après le dernier sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) spécialement consacré au Libéria. Le Niger soutient les recommandations qui en sont issues et a décidé, malgré ses propres difficultés financières, entre autres de renforcer la structure du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) par l'envoi d'un contingent d'environ 500 hommes. Mon pays estime cependant que tous ces efforts ne seront couronnés de succès qu'avec le précieux concours de la communauté internationale qui devrait notamment honorer les engagements pris en faveur de ce pays. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour saluer ici les efforts inlassables déployés au Libéria par le Nigéria, ce grand pays ami et frère du Niger.

La Somalie mérite également d'être soutenue. Mon pays suit avec grand intérêt l'évolution de la situation au Sahara occidental et souhaite la reprise du dialogue entre les deux parties principalement concernées par ce dossier afin que dans les meilleurs délais, les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies aboutissent enfin à ce référendum d'autodétermination que la communauté internationale appelle de tous ses vœux. Enfin, concernant les sanctions imposées à la Libye, le Niger estime que les propositions constructives faites par les autorités de ce pays constituent une base sérieuse de négociation en vue du dénouement de cette crise dont les conséquences pèsent

lourdement sur la population libyenne, ainsi d'ailleurs que sur les pays voisins.

Au Moyen-Orient et ce, depuis trois ans, des progrès considérables ont été accomplis dans la voie de la paix. Jusqu'à une date récente, le Président Arafat vivant parmi les siens continuait de développer avec ses ennemis d'hier un dialogue certes difficile mais un dialogue utile qui d'ailleurs doit nécessairement se poursuivre avec l'appui de la communauté internationale. Mais hélas, depuis le retour de la droite au pouvoir en Israël, tous les espoirs semblent s'être volatilisés. Notre Organisation doit prendre ses responsabilités et tout mettre en oeuvre pour éviter au Moyen-Orient de sombrer dans une nouvelle guerre dont personne ne peut dire aujourd'hui quelles pourraient en être les conséquences. Si l'État d'Israël a effectivement le droit d'exister et de vivre en paix, il en est de même de tous les États de la région, à commencer par celui de Palestine.

Le Niger est également préoccupé par la grave situation qui prévaut au Jammu-et-Cachemire et souhaite garder l'espoir que la communauté internationale se penchera encore davantage sur la question. Il est en effet indispensable que dans cette région du monde aussi et avec les encouragements de tous les pays de bonne volonté, la sagesse et le dialogue prévalent pour qu'enfin le peuple cachemiri puisse, dans un très proche avenir, exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination.

Le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, ont un rôle central à jouer dans la prévention des conflits et dans la promotion de la paix et du développement économique et social. C'est pourquoi le Niger renouvelle son appel en faveur d'une adhésion universelle aux conventions et traités internationaux relatifs aux armes de destruction massive et en particulier à celui qui en constitue la pierre angulaire, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

D'autres efforts devraient pouvoir être réalisés en matière de contrôle des armes conventionnelles et, de façon générale, d'établissement de mesures de confiance entre États. Dans le même ordre d'idées, la signature du Traité de Pelindaba sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique constitue une source de légitime fierté. Mon pays se félicite de l'adoption, ici même, à New York, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet important instrument, qui met fin aux craintes de millions d'êtres humains pour leur vie comme pour l'équilibre de leur environnement, constitue à n'en point douter un pas significatif vers la non-prolifération nucléaire. Le Niger, qui a coparrainé la résolution présentée par

l'Australie, procédera dans un avenir proche à la signature de ce Traité. Il garde l'espoir que cette étape, qui met fin aux risques d'une prolifération horizontale, conduira à une réduction substantielle des arsenaux déjà existants.

Enfin, comme les années précédentes, mon pays s'associera aux initiatives qui seront prises pour combattre le trafic illicite des armes de petit calibre. Il s'associera également à la réprobation de plus en plus unanime par la communauté internationale de la fabrication comme de l'usage des engins meurtriers que sont les mines terrestres antipersonnel.

L'édification d'un monde meilleur, auquel nous aspirons tous, reste tributaire de l'instauration de relations internationales fondées sur le principe de la coopération et de la solidarité humaine. Nous avons eu de grandes réflexions à ce sujet, que ce soit à Rio sur l'environnement, au Caire sur la population, à Copenhague sur le développement social, à Beijing sur la promotion de la femme, à Istanbul sur l'habitat et, bientôt, à Rome sur l'alimentation. Toutes les préoccupations de l'humanité ont été prises en compte dans les multiples et importantes recommandations qui en sont issues et qui projettent la vision d'un monde meilleur. Nous sommes d'avis que seule une authentique solidarité entre les hommes peut transformer cette vision en réalité.

Je voudrais à ce stade de mon intervention et avant de conclure, vous donner un aperçu de la situation politique de mon pays. Le Niger est l'un de ces pays qui, très tôt, en Afrique, avaient choisi le chemin de la démocratie. En moins de cinq ans, il a tout expérimenté : conférence nationale, transition démocratique, élections libres et transparentes ayant mis en place les institutions de la troisième République. À la suite du renvoi du gouvernement par l'Assemblée nationale et de la dissolution de cette assemblée par le Président de la République, l'organisation d'élections législatives anticipées a vu la victoire de l'opposition et l'installation d'un régime de cohabitation caractérisée par une instabilité institutionnelle où les intérêts supérieurs du pays avaient été relégués au second plan. Le blocage des structures étatiques qui en a résulté devait conduire l'armée à prendre le pouvoir. Qu'on me comprenne bien. Il n'est pas question pour moi ici de faire l'apologie des coups d'état militaires. Mais, au Niger, le putsch était un moindre mal. C'est du moins ainsi qu'il a été perçu par la population nigérienne, qui avait spontanément organisé des manifestations de soutien au nouveau régime.

À l'heure où je vous parle, le Niger, après avoir élu son nouveau Président en la personne du général Ibrahim

Maïnassara Baré, est en train de préparer les élections législatives. Le Gouvernement s'y emploie, en concertation avec l'opposition, qui, pas plus tard que la semaine dernière, a finalement accepté de discuter avec les représentants de la mouvance présidentielle et de définir avec elle les conditions d'organisation des futures consultations populaires. Les deux parties se sont mises d'accord pour renoncer aux querelles stériles et créer les conditions sereines indispensables à un travail efficace, dans l'intérêt supérieur du Niger.

C'est dire que l'Afrique en général et le Niger en particulier ne sont pas allergiques à la démocratie. Mais, en la matière, ce que souhaite notamment mon pays, le Niger, c'est qu'il lui soit laissé le loisir de construire son système démocratique, certes dans le respect des droits et libertés de la personne humaine, mais en marchant à son rythme et en tenant compte du contexte politique, économique, social et culturel qui est le sien. Et je prends ici le risque de dire que l'un des traits dominants de la culture africaine est précisément de ne pas faire en matière de gestion de la chose publique une dichotomie entre le pouvoir et l'opposition, autrement dit entre ceux qui sont appelés à gérer le

pays et ceux qui sont exclus de sa gestion. En Afrique, on fait tout ensemble : on travaille ensemble, on mange ensemble et on gère ensemble. À chacun bien entendu de savoir occuper convenablement la place qui est la sienne et de jouer le rôle qui lui est confié, dans l'intérêt de la communauté humaine à laquelle il appartient.

Et de ce point de vue-là, j'ouvrirai une parenthèse pour dire que rien que la sous-région géographique à laquelle le Niger appartient, c'est-à-dire l'Afrique de l'Ouest, nous donne déjà quelques exemples de pays qui ont compris cela et qui sont en train de l'appliquer quotidiennement et jusqu'à présent avec un bonheur certain. C'est le cas, notamment, du Sénégal et du Burkina Faso. Cherchons donc dans notre culture — ou mieux dans nos cultures — tous les éléments susceptibles de permettre, d'une part, la mise en place, dans nos pays, d'une démocratie viable et adaptée, et d'autre part, le refus catégorique d'une démocratie qu'on nous apporterait comme un «prêt-à-porter».

Pour terminer, qu'on me permette de réaffirmer ici la foi du Niger dans les idéaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses capacités à trouver, grâce à la solidarité de tous ses Membres, les réponses appropriées aux nouveaux défis qui se posent à l'humanité.

*La séance est levée à 12 h 55.*